

«COMMUNE AMIE DES ENFANTS»



Bilan de la situation de la Ville de Fribourg

Personne de contact dans la commune:

Ville de Fribourg

Liza Pasquier

Coordinatrice de projets

Place de l'Hôtel-de-Ville 3

1700 Fribourg

Tel.: 026 351 71 08

Email : liza.pasquier@ville-fr.ch

Personne de contact à l'UNICEF Suisse et Liechtenstein:

Mona Meienberg

«Commune amie des enfants»

Pfingstweidstrasse 10

8005 Zurich

Tel.: 044 317 22 73

Email: m.meienberg@unicef.ch

Questionnaire reçu: 13.06.2019

Rédactrice du bilan: Laura Angeli Di Mambro

CONTENU

Introduction	4
Structure de la commune.....	6
Collaboration supra-communale	7
Lignes de conduite.....	9
Administration et politique favorable aux enfants	12
Formation: degré préscolaire.....	15
Formation: degré primaire	18
Formation: degré secondaire I.....	22
Formation: passerelles scolaires.....	26
Structures d'accueil extra-familial et parascolaire	29
Protection de l'enfance et de la jeunesse.....	32
Santé	36
Loisirs.....	39
Habitat, environnement de l'habitat, circulation routière.....	44
Synthèse de tous les chapitres et dimensions.....	49
Dimension «orientation»	50
Dimension «structure»	51
Dimension «processus»	54
Dimension «résultat».....	57
Résumé et perspectives.....	59

INTRODUCTION

La Ville de Fribourg a rempli le questionnaire dans le cadre de l'initiative de l'UNICEF «Commune amie des enfants» et accompli ainsi le premier pas en vue de l'obtention du label «Commune amie des enfants».

Le questionnaire a été dépouillé et analysé au regard des principaux domaines concernés par cette initiative. Vous trouverez ici les résultats, le nombre de points obtenus et les commentaires du groupe de travail de l'UNICEF «Commune amie des enfants».

Les questions de l'enquête se répartissent entre quatre piliers différents, à savoir «orientation», «structure», «processus» et «résultat».

La dimension de l'«orientation» (abrégé: «O») comprend les données de base concernant les objectifs et les lignes directrices d'une «commune amie des enfants». En font partie les questions du domaine «Lignes de conduite».

La dimension de la «structure» (abrégé: «S») englobe toutes les conditions cadres concrètes, créées délibérément sur le plan des structures pour parvenir à l'objectif. En font partie les questions relevant des domaines «installations», «conditions de travail», «bureau de coordination» et «financement».

La dimension du «processus» (abrégé: «P») concerne les processus de mise en œuvre des domaines concernés dans les limites des conditions-cadre délibérément mises en place. En font partie les questions relevant des domaines «Participation», «Intégration», «Possibilités de jeu et souplesse d'utilisation» (par ex.: places de jeu, espaces verts, espace proche de l'habitat), «plan stratégique», «information du public» et «collaboration». Outre les objectifs fixés et les conditions-cadre, le déroulement du processus de réalisation proprement dit est très important pour évaluer cette dimension.

La dimension du «résultat» (abrégé: «R») indique dans quelle mesure on s'est servi des évaluations comme un instrument d'assurance qualité pour vérifier l'effet obtenu. L'évaluation comprend – dans un sens large – tous les efforts déployés, à savoir les états des lieux, la réflexion et l'évaluation des résultats obtenus. Au cours de cette démarche, on décrit, analyse et évalue des mécanismes, des processus et des projets. Ces mesures servant à l'évaluation peuvent être fortuites ou systématiques, avoir lieu une fois ou régulièrement, de manière ponctuelle ou étendue et/ou de manière indépendante. Globalement, la dimension du «résultat» permet d'apprécier la constance des résultats produits. En font partie les questions relevant du domaine de l'assurance qualité.

L'évaluation de l'état des lieux est structurée comme suit:

		Pts	Max
Lic-01	S Votre commune a-t-elle élaboré des lignes de conduite?	0	10
	Non.		
N° de la question		Nombre de points obtenus	
Dimension correspondant à la question		Le maximum de points possible	

Chaque chapitre est analysé séparément et est accompagné des commentaires du groupe de travail de l'UNICEF. Les diagrammes offrent une vue d'ensemble des points obtenus dans le chapitre.

L'analyse complète est suivie d'un tableau qui indique le total des points obtenus pour les différentes dimensions dans tous les chapitres. La répartition des points obtenus apparaît de manière plus détaillée dans les diagrammes suivants. Les commentaires du groupe de travail aident à la compréhension des points obtenus.

Pour conclure, le rapport s'achève par des remarques finales et des recommandations concernant les démarches à entreprendre en vue de l'obtention du label «Commune amie des enfants».

L'état des lieux devrait servir de base de discussion ; il peut être approfondi au cours d'entretiens directs. Autrement dit, les commentaires ont donc une valeur provisoire. Dans une étape ultérieure du processus en vue de l'obtention du label, une entrevue sur les lieux et un entretien avec les représentants de la commune permettront de nuancer les propos.

STRUCTURE DE LA COMMUNE

Nom de la commune	Ville de Fribourg
Numéro postal d'acheminement	1700
Canton	Canton de Fribourg / District de la Sarine
Langue	Français
Législatif	Conseil général (80 membres élus)
Exécutive: nombre des conseillers commu- naux/municipaux	5 Conseillers communaux
Administration: emplois dans l'administra- tion communale	497.73 pour 619 personnes ¹
Nombre d'habitants domiciliés dans la com- mune	38'380
Superficie de la commune en ha	928,45
Nombre d'habitants de moins de 18 ans	7012
Nombre d'habitants à l'âge de la retraite (AVS)	6516
Proportion d'étrangers dans la population	37.38%
Proportion d'étrangers de moins de 18 ans	43.28%
Nombre d'élèves par degré scolaire	Ecoles enfantines: 741 Ecoles primaires: 2088 Degré secondaire I: 1826 dont 865 de la ville Total: 4655 ²

¹ A l'exclusion des apprentis, stagiaires, travaux d'été et les contrats de droit privé.

² Cf. Rapport de gestion 2018:

https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/Rapport%20de%20gestion%202018_0.pdf

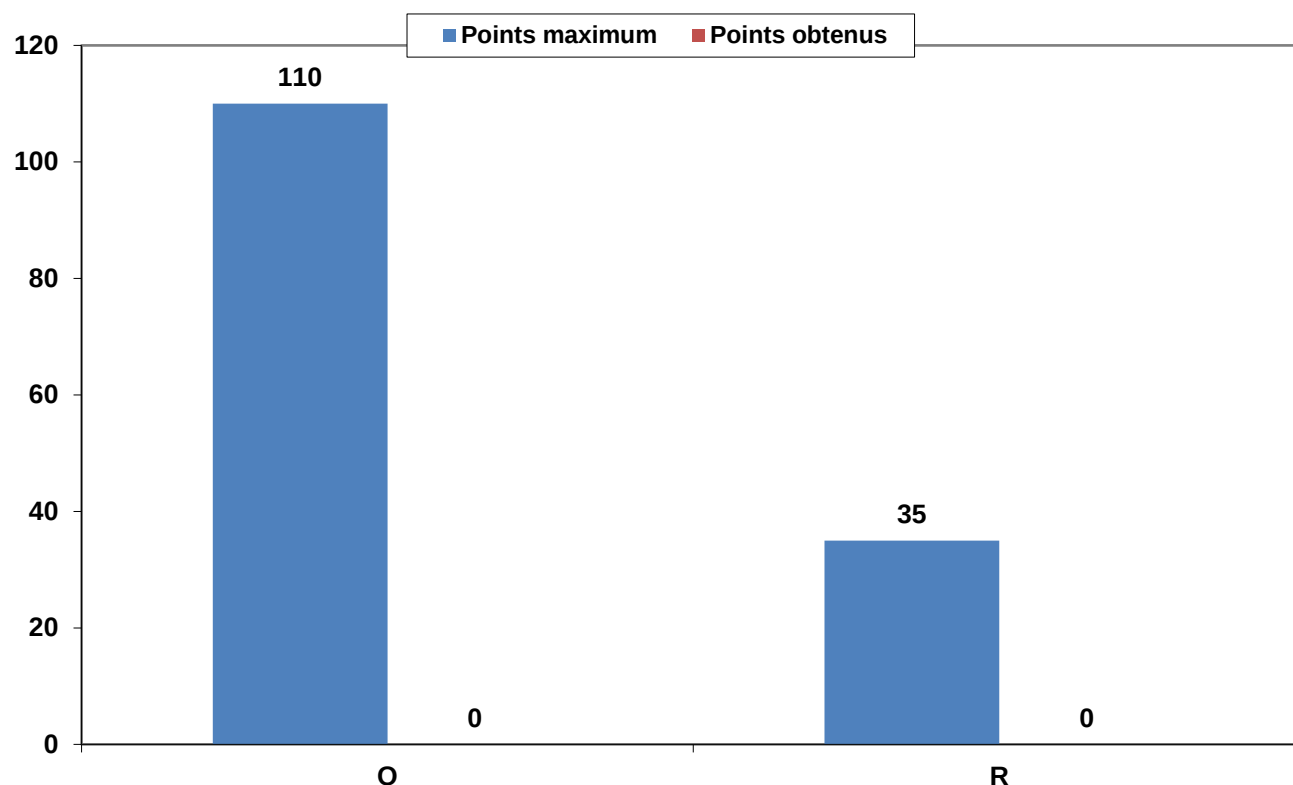
COLLABORATION SUPRA-COMMUNALE

Coll-1	Offres et prestations dans le cadre de la collaboration supra-communale
Coll-2a	Degré préscolaire <i>Crèches:</i> Collaboration et convention avec la Fédération des crèches de Fribourg. La Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF) est une association qui regroupe des crèches et garderies du canton de Fribourg. <i>Mamans de jours:</i> Collaboration avec l'Association de l'accueil familial de jour du District de la Sarine. L'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine est une association privée, à but non lucratif, créée en 1987 et mandatée par l'Etat pour la surveillance des milieux d'accidentellement à pour mission, la mise à disposition et la surveillance des structures d'accueil familial de jour pour les enfants, dans les communes du district de la Sarine. Les communes qui collaborent, dont Fribourg, prennent en charge la différence entre le prix coûtant de garde et le prix facturé aux représentants légaux.
Coll-2b	Degré primaire <i>Open Sunday:</i> Il s'agit d'une offre communale ouverte aux communes voisines sans qu'il n'y ait cependant une communication officielle. Le programme OpenSunday Fribourg permet à tous les jeunes entre la 3ème et la 8ème Harmos de se retrouver les dimanches après-midi de 13h30 à 16h30 (de novembre à mars) à la halle des sports de l'Ecole de la Vignettaz. Dans ce projet, ce sont les enfants qui organisent et prennent la responsabilité des activités sportives et culturelles proposées. Il n'y a pas d'inscription et l'entrée est gratuite. La Fondation idée:sport est à l'origine des projets OpenSunday dans les communes suisses. Elle utilise le sport comme moyen de prévention contre la violence et la dépendance, pour la promotion de la santé et l'intégration sociale : • Les enfants et les adolescents sont partie prenante de la planification, de la conduite et de la responsabilité des manifestations. • Le projet est ouvert à tous les enfants et adolescents indépendamment du sexe, de l'origine ou du statut social. • Le programme offre aux filles la possibilité d'avoir leur propre espace et/ou d'intégrer totalement la manifestation. • Le projet est intégré dans la vie locale et en même temps dans un réseau national. Il est pris en main par des personnes locales sur le long terme.
Coll-2c	Degré secondaire I Convention avec l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. La Ville de Fribourg forme un cercle scolaire avec les communes de la Sarine et du Haut-Lac français. Les élèves de la Ville fréquentent une école sise en ville de Fribourg et des élèves des communes de l'Association fréquentent également des CO en Ville de Fribourg. Tous les élèves alémaniques du cercle scolaire fréquentent le CO alémanique en Ville de Fribourg (DOSF). <i>Midnight sport et culture:</i> Il s'agit d'une offre communale ouverte aux communes voisines sans qu'il n'y ait cependant une communication officielle.
Coll-2d	Passerelles scolaires/ classes-passerelles Géré au niveau cantonal, pas d'autonomie ni de compétences dans ce domaine
Coll-2e	Structure d'accueil extra-familiales et parascolaires La Ville est 100% autonome, voir questionnaire 9. <i>Mamans de jours :</i> Collaboration avec l'Association de l'accueil familial de jour du District de la Sarine. Active dans l'ensemble des communes du district. Les communes versent des subventions importantes à l'association. cf. pt. A degré préscolaire
Coll-2f	Protection de l'enfance et de la jeunesse Géré au niveau cantonal, pas d'autonomie ni de compétence dans ce domaine
Coll-2g	Santé

	100% autonome, voir questionnaire 11.
Coll-2h	Loisirs Voir questionnaire 12 <i>Agglo:</i> La Ville de Fribourg est membre de l'Agglomération qui subventionne les manifestations culturelles à caractère régional. L'Agglo mandate FTR (Fribourg Tourisme et Région) pour organiser ou participer à l'organisation d'événement avec d'autres communes. <i>Coriolis infrastructure:</i> La Ville de Fribourg est membre de Coriolis Infrastructures, association de 6 commune qui subventionnent 2 théâtres. <i>Association des bibliothèques fribourgeoises:</i> La Bibliothèque de la Ville co-organise avec ABF (Association des bibliothèques fribourgeoises) des événements dans différentes communes.) <i>Festival Juvenalia³:</i> La Ville soutient financièrement Le Festival Juvenalia. Coordonné par Frisbee, le réseau fribourgeois des organisations de l'enfance et de la jeunesse, Juvenalia est un évènement annuel qui rassemble dans un même lieu des organisations fribourgeoises proposant des activités aux enfants et aux jeunes durant leur temps libre. <i>Centres d'animation socio-culturelle:</i> Le mandat est donné à l'Association REPER pour la gestion des centres d'animation socio-culturelle dans 3 quartiers de la ville. Les CAS reçoivent aussi des financements de la part de l'État pour des projets particuliers, le plus souvent en lien avec la promotion de la santé.
Coll-2i	Autre Domaine de l'intégration (Dans les cadres des projets d'intégrations cantonaux (PIC), des projets d'encouragement précoce destinés aux enfants migrants en âge préscolaire sont mis en place. La Ville de Fribourg collabore avec le canton de la manière suivante : échanges sur le stratégie et cofinancement de prestations. Le focus est mis sur la migration.
	Remarques finales concernant la «collaboration supra-communale» Il existe des croisements entre certains domaines (ex. préscolaire-migration).

³ <http://www.juvenalia.ch/>

LIGNES DE CONDUITE



		Pts	Max
Lic-01	O Votre commune a-t-elle élaboré des lignes de conduite? A. Non	0	10
Lic-02	O Quand les lignes de conduite/ le papier politique etc. ont-ils été rédigés ?		
Lic-03	O Quels secteurs les lignes de conduite/ le papier politique, etc. concernent-ils ?	0	30
Lic-04	O Qui a été consulté pour la rédaction des lignes de conduite / du papier politique ? Si des spécialistes ont été consultés: A quels spécialistes a-t-il été fait appel?	0	50
Lic-05	O A-t-on rédigé un plan des mesures conjointement aux lignes de conduite/ papier politique ?	0	10
Lic-06	O Un rapport périodique est-il prévu concernant l'avance de l'application du plan des mesures? Si oui: A qui ce rapport est-il destiné?	0	10
Lic-07	R Votre commune a-t-elle l'intention d'évaluer les lignes de conduite? Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation? Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet?	0	35
Lic-08	Y a-t-il dans le chapitre « Lignes de conduite» des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs?		

Il n'y pas de politique globale et concertée interservices dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. (Il existe uniquement des textes ou des conventions par secteur, dans des domaines précis.)

Une convention existe avec l'association REPER. Cette convention a été validée par le Conseil Communal (exécutif) et le Service juridique a participé à sa rédaction (pour l'aspect juridique).

Commentaire

Au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, tout être humain est un « enfant » jusqu'à l'âge de 18 ans – sauf si la législation nationale d'un Etat fixe la majorité plus tôt. Pour permettre aux enfants de prendre un bon départ, la Convention des droits de l'enfant demande aux décideurs politiques de s'investir activement afin d'aménager un milieu de vie adapté à l'enfant et à ses besoins.

Dans ce sens, il est important que la commune formule à ce sujet des lignes directrices qui serviront de cadre de référence à son action. En réexaminant régulièrement les lignes de conduite, il est possible d'ajuster la stratégie pour améliorer le degré d'adaptation aux enfants.

Portrait de la commune

Comme ville d'une certaine taille, Fribourg offre une qualité de vie enviable, est un pivot entre la Suisse germanophone et la Suisse francophone et met l'accent sur un développement économique harmonieux. Le patrimoine architectural de Fribourg a été salué par des instances européennes pour sa beauté et son excellente préservation.⁴

Se trouvant au cœur de la Suisse et à l'intersection des langues et des cultures, Fribourg joue aujourd'hui, dans une période de mutations en Europe, un rôle exemplaire de bâtisseur de ponts. Ce n'est pas un hasard si l'Institut du fédéralisme, une sorte de laboratoire qui s'intéresse aux formes d'organisation des Etats, s'est installé ici. Par ailleurs, notre ville est le creuset de nombreuses langues. En tant que ville d'études, Fribourg possède aussi un précieux héritage historique et culturel qui s'enrichit en permanence grâce à des nouveaux projets réalisés dans la région.⁵

Lignes de conduite de la Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg n'a pas de lignes de conduite classiques, publiée officiellement, expliquant la position et la stratégie adoptées à propos des valeurs essentielles et des différents axes thématiques prioritaires de la ville.

Fribourg souligne que même qu'il n'existe pas une stratégie globale pour la Ville, il existe des accords et/ou des conventions dans les différents domaines thématiques qui servent de référence pour la Ville de Fribourg.

Il n'existe pas de lignes de conduite spécifiques se rapportant à l'enfance et à la jeunesse.

Les lignes de conduite ou les objectifs de législature indiquent la direction dans laquelle la commune souhaite avancer et constituent la base de la planification pour plusieurs années. Un plan de mesures qui s'y rapporte montre comment ces objectifs devraient être atteints; il inclut également une répartition claire des responsabilités et un budget approprié. Ceci permet à la commune d'agir de manière concertée, coordonnée et ciblée et favorise en outre une identification avec les valeurs, le mandat à remplir et les visées concrètes. En définissant des axes thématiques prioritaires, une commune se positionne par rapport à son orientation future.

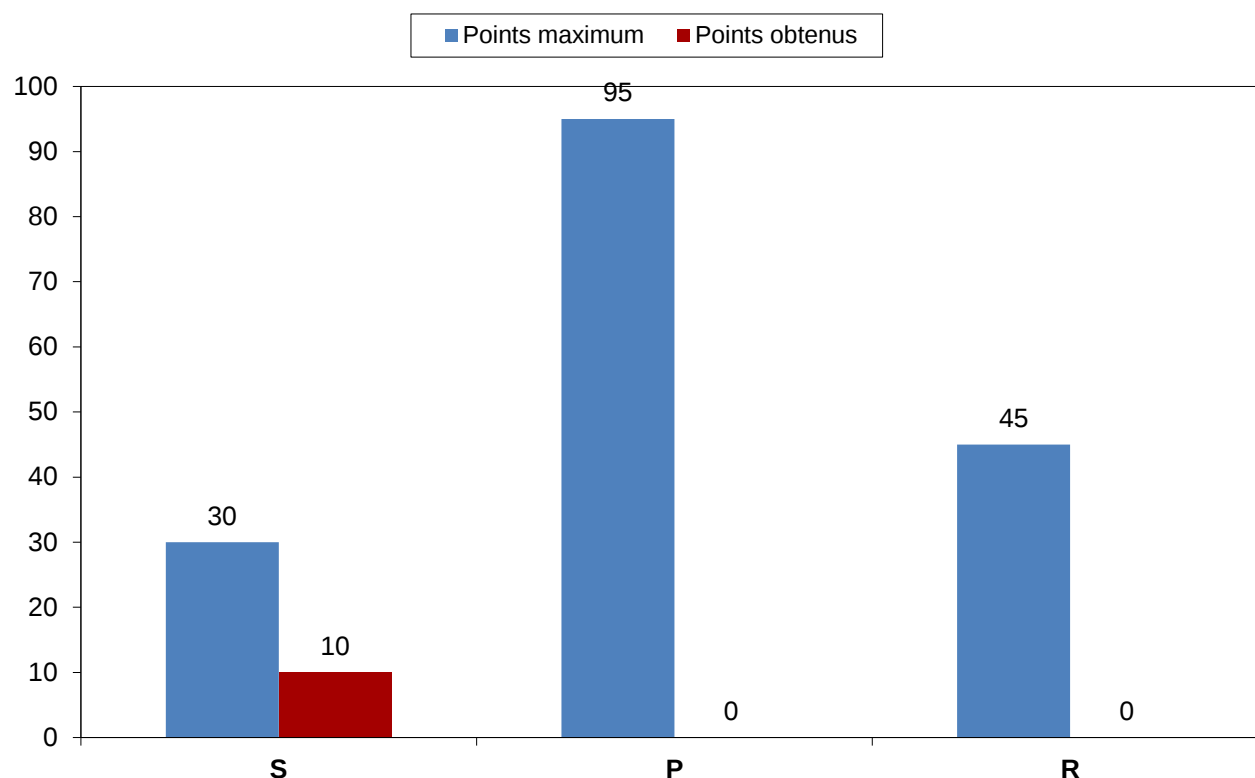
Il serait souhaitable d'introduire des lignes de conduite, respectivement des objectifs de législature, à partir d'un processus participatif à plusieurs niveaux qui inclurait différents groupes d'intérêt. Il s'agit de

⁴ <https://www.ville-fribourg.ch/presentation-fribourg>

⁵ <https://www.ville-fribourg.ch/a-propos>

veiller en cela à ce que les enfants et les jeunes aient eux aussi la possibilité de prendre part aux processus qui les concernent directement. Le fait d'associer ce groupe au moment de la planification des programmes et des mesures politiques assure la pérennité de l'attribution des ressources en faveur des enfants et des jeunes et revêt donc une grande importance.

ADMINISTRATION ET POLITIQUE FAVORABLE AUX ENFANTS



		Pts	Max
Adm-01	S Comment les enfants et les jeunes peuvent-ils défendre leurs intérêts dans la commune?	0	15
Adm-02	P Quelles sont les possibilités de participation pratiquées? F. Autre: Easyvote: En 2018, la Ville de Fribourg a introduit easyvote pour les jeunes disposant du droit de vote. Pour la première fois, 2290 jeunes citoyens ont reçu une brochure qui leur était particulièrement destinée à l'occasion des votations qui ont eu lieu le 10 juin. Cette dernière expliquait les objets politiques de manière simple, compréhensible et neutre.	0	30
Adm-03	P A-t-on réalisé au cours de ces deux dernières années dans l'administration et/ ou la politique des projets en lien direct avec une initiative des enfants et des jeunes?		
	P Si oui: De quels projets s'agit-il?	0	10
Adm-04	P Le conseil des enfants / des jeunes a-t-il le droit de motion devant le législatif?		
	P Si oui: Quels sont les instruments mis à disposition du conseil des enfants/des jeunes ?	0	30
Adm-05	P Le conseil des enfants/des jeunes a-t-il des compétences financières?		
	P Si oui : Quel est le montant dont dispose le parlement ?		
	P A quelles fins cet argent peut-il être utilisé?	0	10
Adm-06	P Existe-t-il un plan stratégique concernant l'application des droits de l'enfant?	0	10

Adm-07	P	La commune établit-elle périodiquement un rapport sur la situation des enfants et des jeunes dans la commune?	0	10
Adm-08	S	En quoi consistent les conditions de travail favorables aux enfants ? A. Horaires de travail souples B. Emplois à temps partiel	10	15
Adm-09	R	La commune sonde-t-elle régulièrement, auprès des enfants et des jeunes, les besoins existants?	0	10
Adm-10	R	La commune cherche-t-elle à contrôler l'efficacité des projets de participation des enfants et des jeunes dans l'administration et la politique ? R Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation ? R Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet?	0	35
Adm-11	S	Y a-t-il dans le chapitre « Administration et politique favorable aux enfants » des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs ? Projet Paysage éducatif⁶ : Programme d'intégration de la Ville de Fribourg (PIF) (Financement d'offres fournies par les associations par ex. Ateliers parents-enfants, Ateliers de lecture, Service de garderie. Échanges sur la stratégie, la pertinence des projets et cofinancement, collaboration entre la commune et l'Etat. Conseil des jeunes cantonal: Il existe un Conseil des jeunes dans le canton de Fribourg. Le Conseil des Jeunes est une commission extraparlamentaire, chargée de représenter la jeunesse auprès du public et des autorités cantonales qui le consulte notamment sur les questions de jeunesse et d'éducation. Plusieurs jeunes de la ville de Fribourg y siègent.		
Adm-12	P	Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre « Administration et politique favorables aux enfants ». Question des ressources (IL y a un poste à 75% de Délégué-e à la Cohésion sociale. Cette personne est responsable de divers domaines tels que la migration, l'enfance et la jeunesse, projets intergénérationnels et handicap. Deux personnes l'assistent dans la mise en place des projets: l'une à 60% et l'autre à 50%. Ainsi, les ressources actuelles se partagent entre divers domaines et depuis la création du poste de Délégué-e en 2013, la priorité a été mise sur le développement de la politique d'intégration.)	10	175

Commentaire

Les articles 12 et 13 de la Convention des droits de l'enfant concernent l'opinion et la liberté d'expression de l'enfant. En signant la Convention, les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit d'exprimer son opinion sur toutes les questions ou procédures qui le concernent et s'engagent à la prendre dûment en considération. L'enfant a droit à la liberté d'expression ; il a donc le droit de recevoir des informations et

⁶ En 2013, le programme "Paysages éducatifs" a été lancé par la Fondation Jacobs à l'échelle nationale. Ce programme a pour objectif de former un réseau de professionnels travaillant dans les domaines parascolaires, extrascolaires et scolaires. Il vise à promouvoir des projets locaux, existants ou nouveaux, pour une meilleure intégration sociale, scolaire et par la suite professionnelle des enfants, adolescents et des familles à travers le développement de leurs compétences.

Avec le soutien de la fondation, le secteur de la Cohésion sociale a mis en place le projet Paysage éducatif en 2014 à Fribourg, dans le quartier du Schönberg. Il consiste en la mise en réseau d'acteurs professionnels et/ou bénévoles qui travaillent avec les enfants et au financement de projets soumis par les acteurs du terrain. En 2018, le projet a été étendu à un second quartier, celui de Jura-Torry-Miséricorde. Aujourd'hui, le projet n'est plus financé par la Fondation Jacobs mais uniquement par la Ville de Fribourg.

des idées et de les diffuser. A l'échelon administratif, cela signifie que les intérêts des enfants et des jeunes sont représentés de manière appropriée et que l'on tient compte de leurs requêtes au niveau politique.

Défense des intérêts des enfants et des jeunes dans la Ville de Fribourg

Dans la Ville de Fribourg, il n'y a pas de canaux à l'échelon administratif et politique dans lesquels les intérêts des enfants et des jeunes sont représentés.

Fribourg signale toutefois que la ville a introduit en 2018 Easyvote pour les jeunes ayant le droit de vote. 2290 jeunes citoyens ont reçu pour la première fois lors des votations du 10 juin une brochure leur expliquant les buts politiques de manière simple et aisément compréhensible (cf. Communiqué de presse publié le 4 juin 2018).⁷

Il serait souhaitable de mettre en place des possibilités de participation et des structures de participation formelles et systématiques. Une plateforme institutionnalisée permettant d'entendre les voix des enfants et des jeunes aiderait aussi la Ville de Fribourg à repérer rapidement les changements quant aux besoins existants et de réagir de manière appropriée.

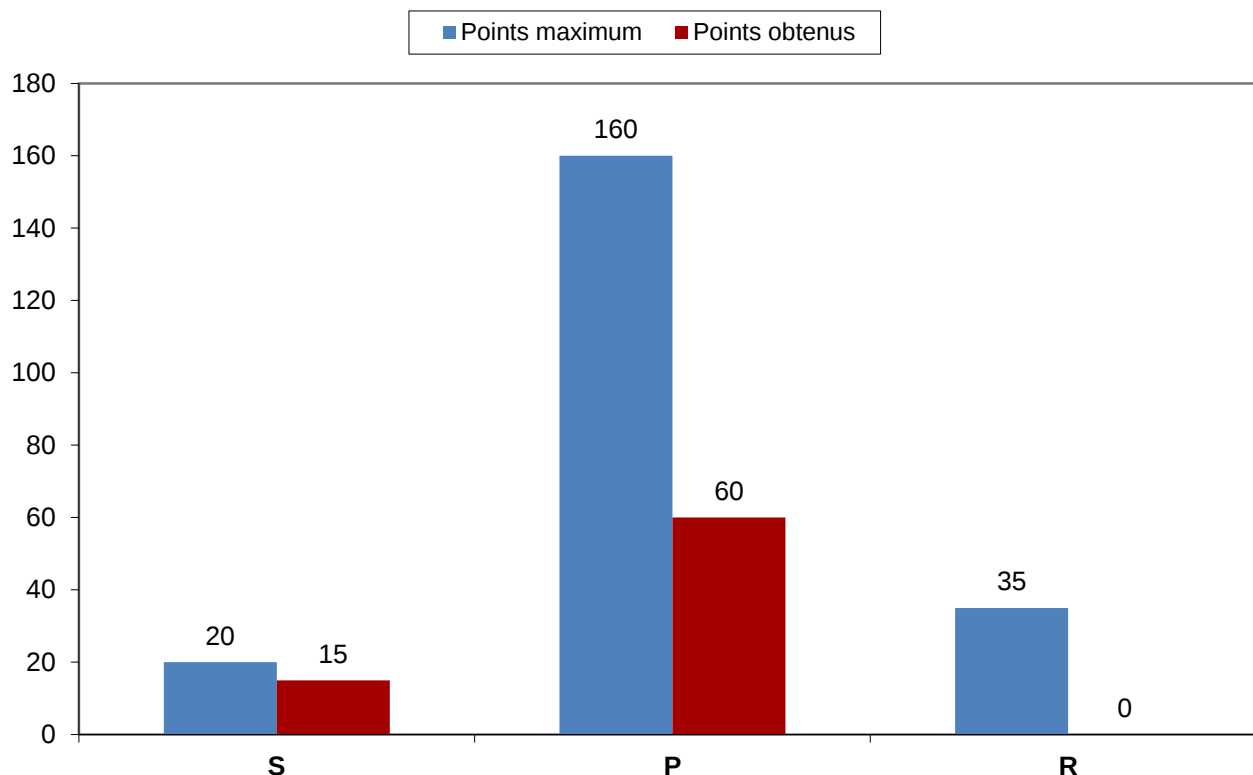
Identification des besoins et évaluation

A cet effet, il est nécessaire d'analyser de manière régulière les besoins chez les enfants et les jeunes. Une évaluation périodique de la situation des droits de l'enfant ainsi qu'un mécanisme de surveillance de l'efficacité des formes de participation existantes – une fois qu'elles ont été introduites - seraient souhaitables; ces dispositifs aideraient aussi la commune à obtenir une certaine légitimité et de la visibilité.

Une fois que les canaux appropriés sont en place, il est important de les évaluer de manière régulière et systématique.

⁷ <https://www.ville-fribourg.ch/de/actualites/la-ville-de-fribourg-introduit-easyvote-pour-les-jeunes-disposant-du-droit-de-vote>

FORMATION: DEGRE PRESOLAIRE



			Pts	Max
Pres-01	S	Quelle est la durée maximale de l'école enfantine? B. 2 ans	5	10
Pres-02	S	Des blocs horaires ont-ils été introduits à l'école enfantine ? B. Oui	10	10
Pres-03	P	Y a-t-il au degré préscolaire des mesures d'intégration pour les enfants qui rencontrent des obstacles particuliers (handicaps, difficultés d'apprentissage, enfants allophones) ? B. Oui		
	P	Si oui: Quelles sont les offres qui favorisent l'intégration? c. Formes d'enseignement visant à l'intégration d. L'intégration des enfants qui ont des handicaps physiques ou sensoriels dans les classes existantes e. Soirées des parents plurilingues pour les parents de langue étrangère f. Mesures sur le plan de la construction des bâtiments g. Autre : Paysage Educatif ⁸	35	45
Pres-04	P	Y a-t-il au degré préscolaire des mesures d'encouragement spéciales pour les enfants qui présentent des dons particuliers par ex. en langue, en sciences naturelles, en sport, en musique, etc. ? B. Oui		
	P	Si oui: Quelles sont ces offres? a. Conseils b. Offres destinées à encourager	20	25
Pres-05	P	Quelles sont les possibilités d'influence des enfants sur les processus de décisions des adultes au degré préscolaire?		
			0	45
Pres-06	P	A-t-on réalisé ces deux dernières années au degré préscolaire des projets directement liés à l'initiative des enfants ? A. Non		
			0	10

⁸ <https://www.ville-fribourg.ch/cohesion-sociale/paysages-educatifs>

Pres-07	P La commune encourage-t-elle une collaboration active entre les institutions préscolaires et les parents? A. Non P Si oui : Comment la commune encourage-t-elle une active collaboration ? P Comment se présente cette collaboration? a. Il y a périodiquement des réunions	5	25
Pres-08	P La commune soutient-t-elle la formation continue des enseignant(e)s/spécialistes du degré préscolaire dans le domaine pédagogique ? A. Non	0	10
Pres-09	R Les offres et les prestations du degré préscolaire sont-elles évaluées par la commune? A. Non R Si oui : Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation ? R Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet?	0	35
Pres-10	Y a-t-il dans le chapitre «Degré préscolaire» des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs? Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale: Oui, des offres propres à la commune: <i>Le Service de contact école parents-migrants⁹ (SCEPM):</i> Le SCEPM renseigne les parents sur le système scolaire fribourgeois, ainsi que sur les offres particulières de la Ville de Fribourg. <i>Maternelles:</i> Structures indépendantes subventionnées par la commune. Paysage éducatif¹⁰ <i>L'accueil préscolaire¹¹</i>		
Pres-11	Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre «Degré préscolaire»		
		75	215

Commentaire

L'article 28 de la Convention des droits de l'enfant de l'ONU précise que chaque enfant a le droit de recevoir une éducation et de s'instruire. En vertu de l'article 29, les objectifs de l'éducation doivent être conçus de manière à favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et de ses dons et, par ailleurs, à préparer l'enfant à une vie adulte active.

Le degré préscolaire joue un rôle important dans le système éducatif. Les expériences précoces de la vie au sein d'un groupe préparent les enfants au cadre scolaire et favorisent l'égalité des chances.

Degré préscolaire dans la Ville de Fribourg

Dans le canton de Fribourg, la scolarité obligatoire est de 11 ans¹² et relève de la compétence de la direction des écoles au niveau communal. La formation au degré secondaire et dans les Hautes écoles est placée en revanche sous la responsabilité du canton de Fribourg.

A partir de leur 4e année, les enfants de la ville commencent de suivre l'enseignement obligatoire dans l'un des six cercles scolaires publics francophone ou dans l'une des quatre écoles germanophones de la ville.

⁹ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formation/parents-migrants>

¹⁰ <https://paysages-educatifs.ch/>

¹¹ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formation/accueil-prescolaire>.

¹² <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations>

Les enfants plus jeunes peuvent fréquenter une structure d'accueil préscolaire.

A Fribourg, les enfants peuvent fréquenter l'école enfantine pendant deux ans et l'enseignement a lieu dans le cadre de blocs horaires.

Mesures d'intégration et de soutien

A l'échelon du degré préscolaire, les enfants bénéficient à la fois de mesures d'intégration et de mesures de soutien. Les enfants affectés par des handicaps physiques ou sensoriels sont accueillis dans les groupes existants et bénéficient de mesures au niveau de la conception des bâtiments ainsi que d'approches scolaires favorisant l'intégration. Les parents de langue étrangère sont intégrés grâce à des soirées de parents en plusieurs langues.

Le secteur de contact école-parents migrants (SCEPM) est un service qui dépend de la direction des écoles de l'administration communale de Fribourg. Ce service vise à améliorer les contacts entre les familles migrantes et les écoles de la ville. Le SCEPM est également un service de consultation pour les questions scolaires indépendamment du contexte culturel ou linguistique de la personne concernée. Les parents peuvent obtenir des éclaircissements sur des questions en lien avec la scolarité.¹³

Les enfants qui ont des dons particuliers peuvent bénéficier de conseils et d'un soutien.

Participation

Dans la Ville de Fribourg, il n'y a pas de canaux de participation systématiques. Des possibilités de participation existent toutefois et sont importantes à tous les degrés de la scolarité. La possibilité d'avoir son mot à dire dans le cadre d'un projet est une bonne opportunité pour mettre en place des possibilités de participation. Il serait toutefois souhaitable d'introduire une certaine régularité et de développer cette approche. Le fait d'inclure les enfants très tôt dans des processus participatifs favorise la pérennité de l'expérience de la participation et permet aux enfants de prendre des responsabilités dans un cadre restreint.

Collaboration avec les parents

Selon les indications fournies, la Ville de Fribourg n'intervient pas activement pour favoriser la collaboration entre les structures préscolaires et les parents. Néanmoins, des séances périodiques ont lieu.

Evaluation

La Ville de Fribourg n'effectue pas d'évaluation des offres et des prestations dans le domaine préscolaire. Un contrôle régulier et systématique de l'offre serait toutefois un instrument utile pour évaluer le degré d'efficacité des mesures et l'utilisation des offres et, en tenant compte des résultats de l'analyse des besoins, il permettrait de procéder à d'éventuels ajustements.

La définition des termes est la suivante:

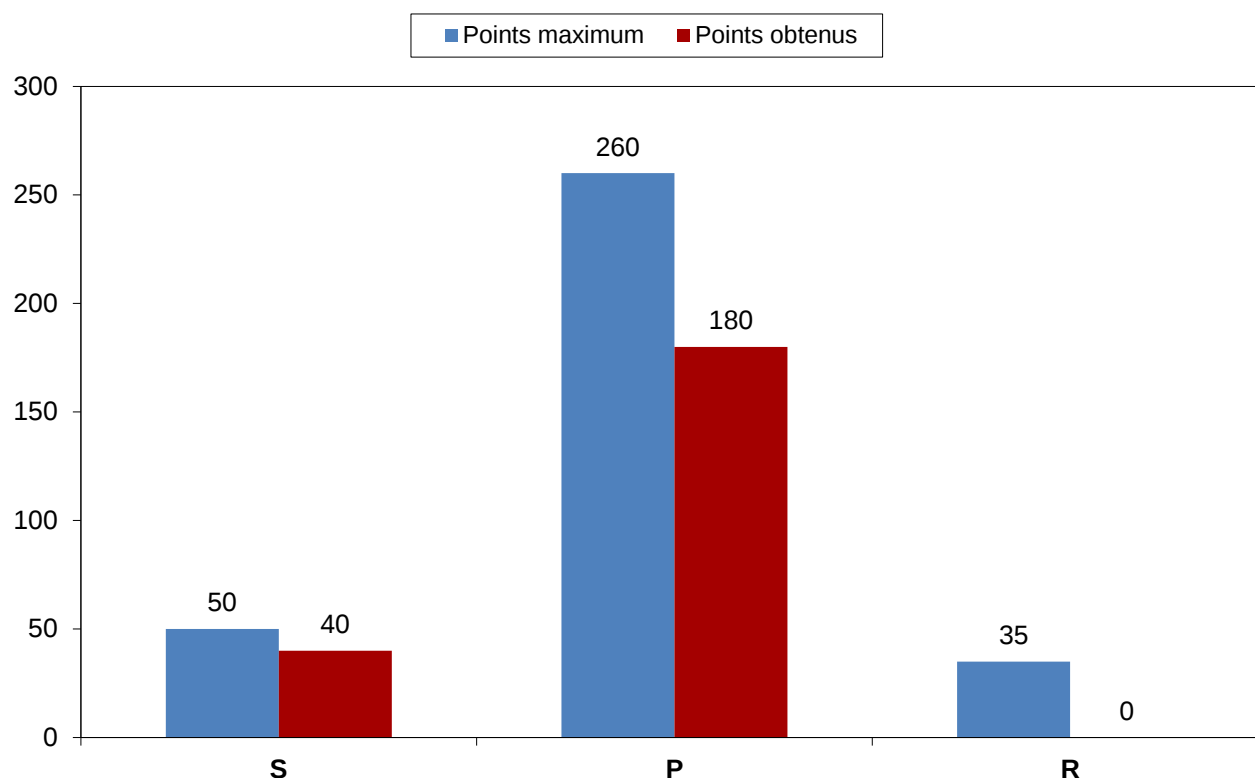
Exprimer et faire entendre son avis: Les enfants et les jeunes ont la possibilité d'exprimer leur avis et leurs idées sur un projet. Les décideurs tiennent compte de ces points de vue lors de la décision finale. Les décideurs prennent position sur les suggestions et les vœux des enfants et des jeunes.

Participer aux décisions: Les enfants et les jeunes concernés sont impliqués directement dans les décisions. Toutes les informations importantes pour la prise de décision (par ex. budget/finances, étendue du projet, contraintes sur le plan de l'aménagement, droit de veto, etc.) leur sont présentées de manière compréhensible. Les enfants et les jeunes participent aux décisions avec sérieux et en ayant les mêmes droits.

Participer à la planification et à la réalisation: Au-delà de la décision prise en commun, les enfants et les jeunes sont également impliqués au niveau de la réalisation et de la planification ultérieure. Il peut s'agir aussi d'une collaboration ponctuelle. Ces étapes sont préparées en commun et se fondent toujours sur les précédents niveaux: exprimer et faire entendre son avis ainsi que participer aux décisions.

¹³ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/parents-migrants>

FORMATION: DEGRE PRIMAIRE



			Pts	Max
Pri-01	S	Comment l'offre de l'école primaire est-elle conçue? B. Degré primaire avec blocs horaires	5	15
Pri-02	P	Veille-t-on à entretenir au degré primaire une «culture du vivre ensemble»? B. Oui		
	P	Si oui: Quels sont les éléments encouragés? c. Semaines thématiques e. Autre: Paysage éducatif ¹⁴	20	35
Pri-03	P	A-t-on introduit au degré primaire le travail social en milieu scolaire? B. Oui	10	10
Pri-04	P	Y a-t-il au degré primaire des mesures d'intégration pour les enfants qui rencontrent des obstacles particuliers (handicaps, difficultés d'apprentissage, enfants allophones)? B. Oui		
	P	Si oui : Quelles sont les offres visant à favoriser l'intégration ? b. Aide aux devoirs d. Formes de scolarisation pratiquant l'intégration e. L'accueil, dans les classes régulières, des enfants ayant des handicaps physiques ou sensoriels f. Soirées de parents plurilingues pour les parents des enfants allophones g. Des mesures sur le plan de la construction des bâtiments	35	45
Pri-05	P	Y a-t-il au niveau primaire des mesures spéciales destinées à faire progresser les enfants qui présentent des dons particuliers par ex. dans les langues, les sciences naturelles, le sport, la musique, etc. ? B. Oui		
	P	Si oui : Quelles sont ces offres ? c. Classes réservées à ces élèves	15	25
Pri-06	S	Les enfants du degré primaire ont-ils la possibilité de suivre des cours facultatifs par ex. sport, théâtre, musique, danse ou activités créatrices ? B. Oui		

¹⁴ <https://www.ville-fribourg.ch/cohesion-sociale/paysages-educatifs>

	S Si oui : Dans quels domaines propose-t-on des cours facultatifs ?		
	a. Sport		
	b. Musique		
	c. Dessin		
	d. Théâtre		
	e. Autre: Ecole des p'tits artistes ¹⁵	35	35
Pri-07	P Les élèves du degré primaire peuvent-ils utiliser les locaux scolaires ou le terrain où se trouve l'école en dehors de l'enseignement pour leurs propres activités ?		
	B. Oui		
	P Si oui: Quelles sont les conditions d'utilisation?		
	Respect des règles de vie, du matériel et de l'environnement.	10	10
Pri-08	P Les parents peuvent-ils utiliser les locaux scolaires ou le terrain où se trouve l'école en dehors des heures de classe pour des activités avec des enfants?		
	B. Oui		
	P Si oui: Quelles sont les conditions d'utilisation?		
	Contact avec le concierge ou le directeur d'école pour définition du besoin et réservation des locaux gratuitement.	10	10
Pri-09	P Quelles sont les possibilités d'influence* des enfants sur les processus de décision des adultes au degré primaire?		
	A. Conseil de classe*		
	B. Conseil des enfants ou des élèves*	10	10
Pri-10	P Quelles sont, pour les enfants du degré primaire, les possibilités d'influencer* les processus de décision des adultes?		
	A. Exprimer et faire entendre son avis*		
	C. Participer à la planification et à la réalisation*		
	Il s'agit de		
	Possibilités d'influence concernant un projet précis	25	45
Pri-11	P A-t-on réalisé ces deux dernières années dans le cadre de l'école des projets directement liés à l'initiative des élèves?		
	B. Oui		
	P Si oui: De quels projets s'agit-il ?		
	• Camps de ski		
	• H'hiver ou vert		
	• Sorties scolaires		
	• Projets d'école pour des récoltes de fonds		
	• Création de places ou d'espaces de jeux ou de récréation	10	10
Pri-12	P La commune encourage-t-elle une active collaboration entre l'école primaire et les parents ?		
	B. Oui		
	P Si oui : Comment la commune encourage-t-elle une active collaboration ?		
	Par la mise en place de conseils des parents. Le règlement communal ¹⁶ définit les modalités de la création et de l'organisation des conseils de parents.		
	P Si oui: Comment se présente cette collaboration?		
	a. Il y a périodiquement des réunions		
	b. Il y a un groupe de travail permanent/ une commission permanente	25	25
Pri-13	P La commune encourage-t-elle une active collaboration entre les différents degrés scolaires?		
	A. Non		
	P Si oui : Comment la commune encourage-t-elle cette collaboration ?		
	P Si oui: Comment cette collaboration se présente-t-elle concrètement?		
		0	25
Pri-14	P La commune encourage-t-elle la formation continue des enseignant(e)s et du personnel spécialisé du degré primaire dans le domaine pédagogique ?		
	B. Oui	10	10

¹⁵ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/ptits-artistes>

¹⁶ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles>

Pri-15	R Les offres et les prestations de l'école primaire sont-elles évaluées par la commune ? A. Non R Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation ? R Si oui: Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet ?	0	35
Pri-16	Y a-t-il dans le chapitre «Degré primaire» des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs? Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale : Oui, des offres propres à la commune :		
Pri-17	Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre «Degré primaire»		
		220	345

Commentaire

Ecoles primaires dans la Ville de Fribourg

Dans le canton de Fribourg, la scolarité obligatoire est de 11 ans.

Dès leurs 4 ans, les enfants de la ville commencent de suivre l'enseignement obligatoire dans l'un des six cercles scolaires publics francophones ou l'une des quatre écoles germanophones de la ville. Les enfants plus jeunes peuvent fréquenter une structure d'accueil préscolaire.¹⁷

Au niveau primaire, l'enseignement est dispensé par blocs horaires.

Culture de l'établissement scolaire

Les écoles primaires de la Ville de Fribourg s'emploient à entretenir une culture au sein de l'établissement scolaire; des semaines thématiques axées sur des projets ont lieu, des jeux sont organisés ou des dons sont collectés.

En 2013, la fondation Jacobs («Jacobs Foundation») a mis sur pied à l'échelon national le programme «Paysages éducatifs¹⁸». Ce programme a pour but de constituer un réseau de professionnels qui travaillent dans le domaine préscolaire, extrascolaire et scolaire. Il cherche à promouvoir au niveau local des projets existants ou nouveaux qui visent à favoriser une meilleure intégration des enfants, des adolescents et des familles au niveau social, scolaire et plus tard professionnel. Cette évolution devrait avoir lieu grâce au développement de leurs compétences.¹⁹

Dans le canton de Fribourg, trois projets ont été sélectionnés; ils bénéficient d'un soutien de la fondation Jacobs et du canton. Ceci a eu lieu dans le cadre du projet pilote réalisé entre 2014 et 2017. L'un de ces trois projets est «Paysage éducatif au Schönberg». Maintenant, ce projet est établi de manière durable. La coordination est assurée par le secteur Cohésion sociale de la Ville de Fribourg. Le réseau Paysages éducatifs poursuit ses activités au Schönberg et s'est étendu aux quartiers Jura-Torry-Miséricorde.

Parallèlement à la culture de l'établissement scolaire, un travail social est également accompli au niveau primaire.

Mesures d'intégration et de soutien

¹⁷ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations>

¹⁸ <https://paysages-educatifs.ch/>

¹⁹ <https://www.ville-fribourg.ch/cohesion-sociale/paysages-educatifs>

Au niveau primaire, différentes mesures d'intégration sont proposées pour les enfants ayant des besoins particuliers. L'offre comprend une aide aux devoirs, des approches scolaires favorisant l'intégration, l'intégration des enfants ayant des handicaps physiques ou sensoriels dans les classes régulières, des mesures d'aménagement dans les bâtiments ainsi que des soirées de parents en plusieurs langues pour les parents de langue étrangère. Comme à l'échelon préscolaire, le Secteur de contact école-parents migrants intervient également au niveau primaire.

Les enfants qui présentent des dons particuliers sont encouragés à Fribourg dans des classes spécifiques. Les enfants ont en outre la possibilité de suivre des cours facultatifs de sport, musique, dessin et théâtre. Il existe aussi «L'école des p'tits artistes». Chaque enfant a ainsi la possibilité de sonder son potentiel créatif dans différents domaines: flûte à bec, guitare, harmonica, danse créative, cirque, théâtre, magie, film, film d'animation, sculpture, dessin, bande dessinée, art de la publicité, conception de jeux vidéo, céramique. Les cours sont facultatifs et gratuits; on demande uniquement aux élèves une modeste participation aux frais de matériel.²⁰

Par ailleurs, les enfants et les parents peuvent utiliser gratuitement les locaux scolaires et le préau scolaire en dehors des heures de classe pour leurs propres projets.

Participation

Au niveau primaire, les enfants ont des possibilités d'influence étendues dans le cadre de projets qu'ils peuvent exercer dans le cadre du conseil de classe ainsi que du conseil des enfants et/ou du conseil des élèves. Ainsi, ces dernières années, un certain nombre de projets ont été réalisés sur l'initiative des élèves. Comme exemples, la Ville de Fribourg cite le camp de ski ou le réaménagement du préau de la récréation.

Collaboration avec les parents et entre les différents niveaux scolaires

La Ville de Fribourg encourage une active collaboration entre l'école primaire et les parents. Il existe un forum des parents²¹ qui se réunit régulièrement.

La Ville de Fribourg ne s'emploie pas à encourager une active collaboration entre les différents degrés scolaires

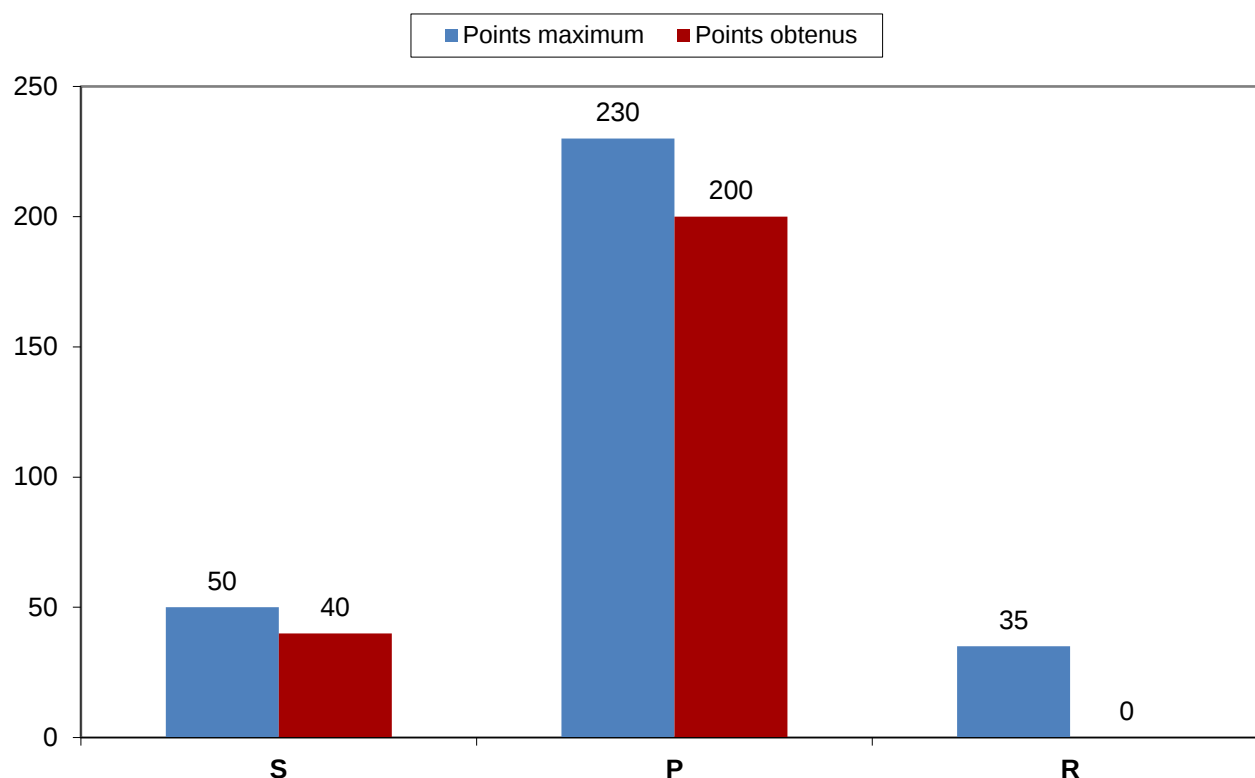
Evaluation

Les offres et les prestations au niveau primaire ne sont pas évaluées par la Ville de Fribourg. Un contrôle régulier et systématique des offres serait toutefois un instrument important pour évaluer le degré d'efficacité des mesures et l'utilisation des offres et, en tenant compte des résultats d'une analyse des besoins, il permettrait de procéder aux ajustements nécessaires.

²⁰ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/ptits-artistes>

²¹ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles>

FORMATION: DEGRE SECONDAIRE I



			Pts	Max
Sec-01	S	Sous quelle forme l'offre du degré secondaire I est-elle organisée ? B. Degré secondaire I avec des blocs horaires	5	15
Sec-02	P	Veille-t-on à entretenir, au degré secondaire I, une «culture du vivre ensemble»*? B. Oui		
	P	Si oui: Quels sont les éléments encouragés? a. Activités réunissant plusieurs classes c. Semaines thématiques d. Espaces laissés à l'initiative des élèves	25	30
Sec-03	P	A-t-on introduit au degré secondaire I le travail social en milieu scolaire? B. Oui	10	10
Sec-04	P	Y a-t-il au degré secondaire I des mesures d'intégration pour les enfants qui rencontrent des obstacles particuliers (handicaps, difficultés d'apprentissage, enfants allophones)? B. Oui		
	P	Si oui: Quelles sont les offres visant à favoriser l'intégration? b. Aide aux devoirs d. Formes de scolarisation pratiquant l'intégration* e. L'accueil, dans les classes régulières, des enfants ayant des handicaps physiques ou sensoriels f. Soirées de parents plurilingues pour les parents allophones h. Mesures sur le plan de la construction des bâtiments	35	45
Sec-05	P	Y a-t-il au degré secondaire I des mesures spéciales destinées à faire progresser les enfants qui présentent des dons particuliers par ex. dans les langues, les sciences, le sport, la musique, etc. ? B. Oui		
	P	Si oui: Quelles sont ces offres? b. Enseignement supplémentaire c. Classes réservés à ces élèves	20	25
Sec-06	S	Les élèves du degré secondaire I ont-ils la possibilité de suivre des cours facultatifs par ex. de sport, de théâtre, de musique ou de dessin ? B. Oui		

	S Si oui : Dans quels domaines propose-t-on des cours supplémentaires ?		
	a. Sport		
	b. Musique		
	c. Dessin		
	d. Théâtre		
	e. Autre: Maxi beaux arts ²²	35	35
Sec-07	P Les élèves du degré secondaire I peuvent-ils utiliser les locaux scolaires ou le terrain où se trouve l'école en dehors de l'enseignement pour leurs propres activités ?		
	B. Oui		
	P Si oui: Quelles sont les conditions d'utilisation?		
	Respect des règles de vie, du matériel et de l'environnement.	10	10
Sec-08	P Les parents peuvent-ils utiliser les locaux scolaires ou le terrain où se trouve l'école en dehors de l'enseignement pour des activités		
	B. Ja		
	P Si oui: Quelles sont les conditions d'utilisation?		
	Contact avec le concierge ou le directeur d'école pour définition du besoin et réservation des locaux.	10	10
Sec-09	P Quelles sont les possibilités de participation* existantes pour les élèves du degré secondaire I?		
	A. Conseil de classe*		
	B. Conseil des enfants ou des élèves*	10	10
Sec-10	P Quelles sont les possibilités d'influence* des élèves du degré secondaire I sur les processus de décision des adultes?		
	A. Exprimer et faire entendre son avis*		
	B. Participer aux décisions*		
	C. Participer à la planification et à la réalisation*		
	Il s'agit de		
	Possibilités d'influence concernant un projet précis	35	45
Sec-11	P A-t-on réalisé dans le cadre de l'école, ces deux dernières années, des projets directement liés à l'initiative des enfants?		
	B. Oui		
	P Si oui : De quels projets s'agit-il ?		
	• Camps de ski		
	• D'hiver ou vert		
	• Sortie scolaire		
	• Projets d'écoles pour des récoltes de fonds.		
	• Création de ruches pour fabrication de miel	10	10
Sec-12	P La commune encourage-t-elle une active collaboration entre le degré secondaire I et les parents?		
	B. Oui		
	P Si oui: Comment la commune encourage-t-elle cette collaboration?		
	Par la mise en place de conseils de parents. Le règlement communal ²³ définit les modalités de la création et de l'organisation des conseils de parents.		
	P Si oui: Comment cette collaboration se présente-t-elle?		
	a. Il y a des réunions périodiques		
	b. Il existe un groupe de travail permanent/ une commission permanente	25	25
Sec-13	P La commune encourage-t-elle la formation continue des enseignant(e)s et autres spécialistes du degré secondaire I dans le domaine pédagogique?		
	B. Oui	10	10
Sec-14	R La commune évalue-t-elle les offres et les prestations du degré secondaire I?		
	A. Non		
	R Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation?		
	R Si oui : Quels sont les sources et les instrument utilisés à cet effet ?		
		0	35

²² <http://maxibeauxarts.ch/>

²³ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles>

Sec-15	Y a-t-il dans le chapitre « Degré secondaire I » des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs ? Oui, des offres et prestations relevant de la collaboration supra-communale: Oui, des offres propres à la commune:
--------	--

Sec-16	Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre «Degré secondaire I»
--------	--

240 315

Commentaire

Ecoles secondaires de la Ville de Fribourg

Après 8 ans d'enseignement primaire, les élèves entrent au degré secondaire. Ils fréquentent alors l'une des quatre écoles du cycle d'orientation suivantes (CO): Belluard, Jolimont, Pérolles (partie francophone) ou l'école du cycle d'orientation de langue allemande de Fribourg DOSF. Il y a lieu de noter que le CO Pérolles n'est pas géré par la Ville de Fribourg mais fait partie de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français.²⁴

Au niveau secondaire aussi, l'enseignement a lieu selon des blocs horaires.

Culture de l'établissement scolaire

Les écoles secondaires de la Ville de Fribourg entretiennent une culture au sein de leurs établissements. Les élèves bénéficient d'activités interclasses et de semaines axées sur des projets et un certain espace est réservé à leur initiative.

Au degré secondaire 1 aussi, le travail social en milieu scolaire a sa place.

Mesures d'intégration et de soutien

Au niveau secondaire, différentes mesures d'intégration sont proposées aux élèves confrontés à des difficultés particulières. Il s'agit d'un enseignement d'appui et d'encouragement, de formes d'enseignement favorisant l'intégration, de l'accueil des enfants ayant des handicaps physiques ou sensoriels dans les classes régulières, de mesures concernant les bâtiments ainsi que de soirées des parents en plusieurs langues pour les parents de langue étrangère. L'aide aux devoirs est une offre complémentaire pour les élèves qui ont du mal à faire leurs devoirs. Des enseignants les aident et les encouragent par petits groupes à venir à bout de leurs devoirs scolaires.²⁵

Les enfants qui présentent des dons particuliers ont la possibilité de suivre un enseignement complémentaire et de bénéficier d'un encouragement approprié au sein de leur classe.

Les élèves ont par ailleurs la possibilité de suivre des cours facultatifs en sport, musique, dessin et théâtre.

L'association maxi beaux arts a pour tâche d'offrir la possibilité aux jeunes Fribourgeois et Fribourgeoises de découvrir dans leurs agglomérations différentes approches artistiques dans les domaines des arts plastiques et du graphisme. Ils peuvent prendre part toute l'année à des ateliers animés par des artistes confirmés.²⁶

Au degré secondaire aussi, les enfants et les parents peuvent utiliser le préau scolaire et les locaux scolaires en dehors des heures de classe.

L'école des p'tits artistes propose à tous les enfants une palette de cours extrascolaires. Les enfants ont la possibilité de développer leur potentiel créatif dans différents domaines (par ex. flûte à bec, guitare, harmonica, danse créative,

²⁴ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations>

²⁵ https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/inline-files/brochure_aes_f_0.pdf

²⁶ <http://maxibeauxarts.ch/>

cirque, théâtre, magie, film, film d'animation, sculpture, dessin, bande dessinée, art de la publicité, conception de jeux vidéo, céramique.²⁷

Participation

Au degré secondaire, les élèves ont des possibilités d'influence étendues dans le cadre de projets et ils peuvent les exercer dans le cadre du conseil de classe et/ou du conseil des élèves. Au cours de ces deux dernières années, les élèves ont réalisé leurs propres projets, par exemple le camp de ski ou l'installation de ruches pour la production de miel.

Collaboration avec les parents et collaboration supra-communale

La Ville de Fribourg s'emploie à favoriser la collaboration avec les parents au degré secondaire. De façon analogue à ce qui se passe au niveau primaire, des rencontres régulières du forum des parents ont lieu.

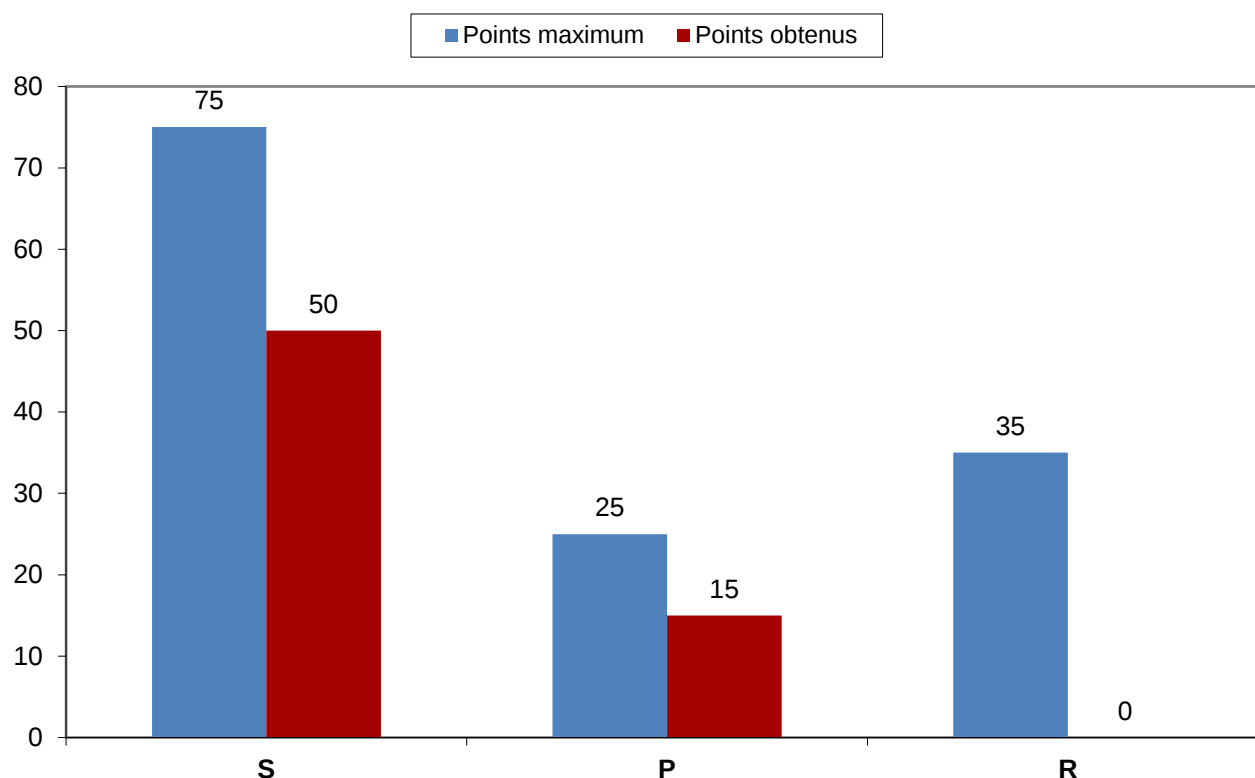
La commune s'implique aussi en faveur de la formation continue du personnel enseignant et des autres intervenants dans le domaine pédagogique.

Evaluation

Les offres et les prestations du degré secondaire ne sont pas évaluées par la Ville de Fribourg. Un contrôle régulier et systématique des offres constituerait toutefois un instrument important pour évaluer le degré d'efficacité des mesures et l'utilisation des offres et, en tenant compte des résultats de l'analyse des besoins, il permettrait de procéder à d'éventuels ajustements.

²⁷ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/ptits-artistes>

FORMATION: PASSARELLES SCOLAIRES



			Pts	Max
Pas-01	S	Quels sont les types de passerelles scolaires existants? A. 10e année d'école	5	15
Pas-02	S	La commune assure-t-elle un soutien financier à ces passerelles scolaires ? B. Oui	10	10
Pas-03	S	Les parents à faible revenu reçoivent-ils un soutien spécial de la commune concernant les taxes scolaires qui leur incombent? B. Oui	10	10
Pas-04	S	La commune encourage-t-elle les places d'apprentissage sur le plan local? B. Oui		
	S	Si oui: Comment la commune procède-t-elle? a. Il existe une bourse de places d'apprentissage	15	20
Pas-05	S	La commune forme-t-elle elle-même des apprentis ? B. Oui	10	10
Pas-06	S	Des places de formation sont-elles proposées aux jeunes qui ont un handicap? A. Non	0	10
Pas-07	P	La commune encourage-t-elle une active collaboration entre les passerelles scolaires existantes et les écoles? B. Oui		
	P	Si oui: Que fait la commune pour encourager la collaboration?		
		• Mise à disposition de locaux.		
		• Écolage et participation financière identique à l'école obligatoire		
	P	Si oui: Comment se présente cette collaboration? a. Il y a des réunions périodiques	15	25
Pas-08	R	Les offres et les prestations des passerelles de formation sont-elles évaluées par la commune ? A. Non		
	R	Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte par l'évaluation ?		
	R	Si oui: Quels sont les sources et les instruments utilisés?		

Pas-09	P	Y a-t-il des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs dans le chapitre « Passerelles scolaires » ? Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale: Oui, des offres propres à la commune:
--------	---	---

Pas-10	P	Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre « Passerelles scolaires »
--------	---	---

Commentaire

La loi fédérale sur la formation professionnelle²⁸ stipule que "les cantons prennent des mesures pour préparer à la formation professionnelle initiale les personnes qui, arrivées à la fin de la scolarité obligatoire, accusent un déficit de formation ». Selon la loi, les cantons sont responsables des mesures appropriées.

Filières de culture générale et de formation professionnelle

Après la scolarité obligatoire, les jeunes passent au degré secondaire II. Comme mentionné plus haut, cette dernière relève de la compétence du canton de Fribourg.

Le degré secondaire II se répartit en filières de culture générale et filières de formation professionnelle. Les écoles de maturité gymnasiale et les Ecoles de culture générale font partie des filières de culture générale. Elles préparent aux voies de formation du degré tertiaire.

Au cours de la formation professionnelle générale, les jeunes apprennent un métier. Cette formation a lieu en majorité dans des entreprises et est complétée par un enseignement de type scolaire. Elle peut aussi s'effectuer à plein temps dans une école professionnelle.²⁹

Ceux et celles qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue de la scolarité obligatoire ont la possibilité d'effectuer un semestre dit de motivation. Ce dernier peut être aussi suivi par des jeunes qui ont des lacunes en allemand/français et en mathématiques ou par des jeunes qui ont besoin de se motiver et souhaitent améliorer leur confiance en soi en développant leurs capacités personnelles et en découvrant un nouveau potentiel.³⁰

Les passerelles scolaires citées ici sont soutenues financièrement par la Ville de Fribourg et les parents à faible revenu obtiennent un soutien financier particulier de la commune pour les frais de scolarité.

Places d'apprentissage

La Ville de Fribourg s'investit activement pour encourager les places d'apprentissage en mettant sur pied une bourse.

Par ailleurs, la Ville de Fribourg forme elle aussi des apprentis.

Collaboration

La Ville de Fribourg encourage activement la collaboration entre les passerelles scolaires et les écoles.

Evaluation

Les offres et les prestations dans le domaine des passerelles scolaires ne sont pas évaluées par la Ville de Fribourg. Même si les offres concernées sont cantonales/privées il est important que la commune

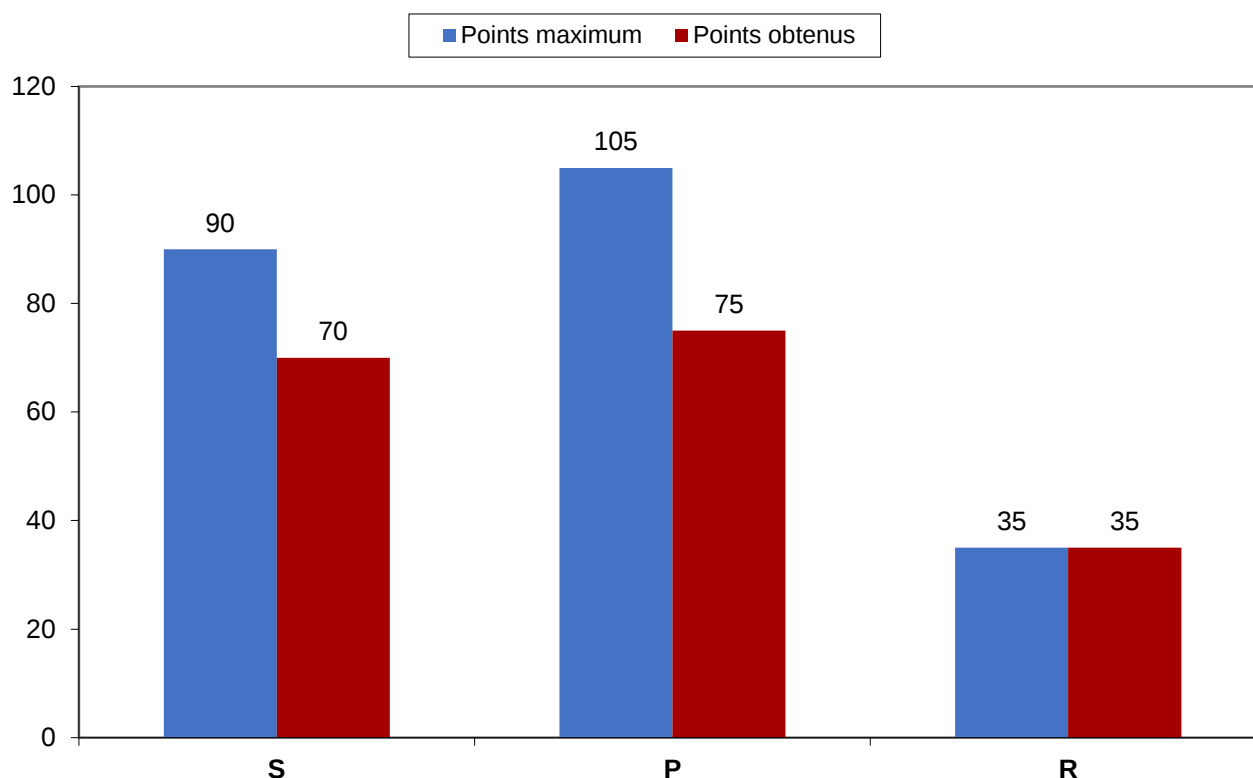
²⁸ Loi fédérale sur la formation professionnelle. Art. 12 Préparation à la formation professionnelle initiale
<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20001860/index.html#a12> [Etat le 1^{er} janvier 2019].

²⁹ <https://www.fr.ch/sopfa/formation-et-ecoles/orientation-professionnelle-et-conseil-de-carriere/que-faire-apres-lecole-obligatoire>

³⁰ <https://www.fr.ch/sommaire/les-offres-transitoires-des-cours-preparatoires>

sache si et par qui ces offres sont utilisées afin de s'assurer qu'elles répondent bien aux besoins des jeunes intéressés.

STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRA-FAMILIAL ET PARASCOLAIRE



			Pts	Max
Acc-01	S	Pour quels groupes d'âge existe-t-il une structure d'accueil à la journée?		
		A. Bébé et enfants en bas âge de 0 à 2 ans		
		B. Petits enfants de 2 ans à l'entrée à l'école enfantine		
		C. Enfants de l'école enfantine et du degré primaire (5 à 12 ou 15 ans)	15	15
Acc-02	P	La commune soutient-elle sur le plan de structures d'accueil à la journée des mesures d'intégration pour les enfants allophones et leurs parents et/ou les enfants handicapés?		
		A. Non		
	P	Si oui : Quelles sont les offres visant à l'intégration ?		
			0	20
Acc-03	S	Comment les structures d'accueil à la journée sont-elles financées par la commune?		
		B. Financement partiel par la commune		
		C. Financement partiel par les personnes morales		
		D. Financement partiel par les parents	5	15
Acc-04	S	Pour quels groupes d'âge y a-t-il des structures d'accueil à temps partiel?		
		A. Bébé et enfants en bas âge de 0 à 2 ans		
		B. Petits enfants de 2 ans à l'entrée à l'école enfantine		
		C. Enfants de l'école enfantine et du degré primaire (5 à 12 ou 15 ans)	15	15
Acc-05	P	La commune soutient-elle dans le cadre des offres d'accueil à temps partiel des mesures d'intégration pour les enfants allophones et leurs parents et/ou pour les enfants handicapés?		
		B. Oui		
	P	Si oui: Quelles sont les offres visant à favoriser l'intégration ?		
		b. Les enfants handicapés sont pris en charge dans les mêmes structures d'accueil		
		c. Autre : Le règlement va être adapté en langage simplifié et traduit en plusieurs langues	20	20
Acc-06	S	Comment les structures d'accueil à temps partiel sont-elles financées par la commune?		
		B. Financement assuré partiellement par la commune		
			5	10

Acc-07	P	A quel rythme évalue-t-on la demande concernant les places d'accueil? A. Chaque année B. Autre: Obligation légale, chaque 4 ans.	10	10
Acc-08	P	Pour quels groupes d'âge a-t-on évalué la demande ? A. Bébé et petits enfants de 0 à 2 ans B. Petits enfants de 2 ans à l'entrée à l'école enfantine C. Enfants de l'école enfantine et du degré primaire (5 à 12 ou 15 ans)	15	15
Acc-09	P	Le résultat a-t-il obligatoirement une influence sur la planification des places d'accueil? B. Oui	10	10
Acc-10	S	Y a-t-il un bureau de coordination/d'information concernant les places d'accueil vacantes dans les garderies, chez les mamans de jour, aux repas de midi, dans les groupes de jeu, etc. ? B. Oui		
	S	Si oui : Qui finance le bureau de coordination ? a. La commune	20	25
Acc-11	S	Existe-t-il une offre d'accueil pour les enfants de l'école enfantine et du degré primaire durant les vacances scolaires ? B. Oui	10	10
Acc-12	P	La commune cherche-t-elle à poursuivre et à garantir l'accueil des enfants durant les années de transition entre la petite enfance et l'âge préscolaire/scolaire ? B. Oui		
	P	Si oui : Comment la commune s'y prend-elle ? Continu, pas de transition entre le préscolaire (0-4 ans) et le scolaire primaire (4-12 ans).	10	10
Acc-13	P	Comment se présente la collaboration entre la commune et les institutions d'accueil sur le plan local ? C. Il existe un groupe de travail permanent/ une commission permanente	10	15
Acc-14	R	Les offres et les prestations dans le domaine des structures d'accueil extra-familiales et parascolaires sont-elles évaluées par la commune ? B. Oui		
	R	Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation? <i>Accueil extra-scolaire (AES): enquête de satisfaction</i>		
	R	Si oui : Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet ?	35	35
Acc-15		Y a-t-il dans le chapitre « Structures d'accueil extra-familiales et parascolaires » des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs ? Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale: Oui, des offres de la commune: Ecoles des p'tits artistes, sport extrascolaire, devoirs surveillés ³¹		
Acc-16	P	Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre « Structures d'accueil extra-familiales et parascolaires »		
			180	225

³¹ Informations sur l'accueil préscolaire de la Ville de Fribourg:
<https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formation/accueil-prescolaire>.

Commentaire

Bien que la responsabilité de l'éducation de l'enfant incombe en premier lieu aux parents, l'Etat a pour obligation, en vertu de l'article 18 de la Convention des droits de l'enfant, de soutenir les parents dans cette tâche. Il est possible de satisfaire à cette exigence en mettant en place des structures d'accueil et de prise en charge des enfants appropriées. Il est important que la qualité de ces institutions soit garantie et que les enfants soient encouragés à développer pleinement leur personnalité.

Structures d'accueil pour la journée

Dans la Ville de Fribourg, il existe différentes possibilités d'accueil pour la journée destinée à l'ensemble des enfants de tout âge. Il faut préciser toutefois que ces structures n'appliquent pas de mesures d'intégration particulières pour les enfants affectés par un handicap et/ou les enfants et les parents de langue étrangère.

Chaque structure d'accueil répond à des besoins différents. L'offre englobe les crèches (âge 0-4 ans), les groupes de jeu et les parents de jour (âge 0- dernière année du cycle primaire).³²

L'accueil extrascolaire (AES³³) offre un encadrement aux écoliers et écolières en dehors des heures d'enseignement. Il est ouvert de 06.30 heures à 18.30 heures et inclut aussi le repas de midi. L'accueil extrascolaire s'adresse aux élèves de l'école primaire publique de la Ville de Fribourg et accueille les enfants sur inscription et en fonction des places disponibles.

Ces structures sont financées par la Ville de Fribourg, les parents et d'autres collectivités.

Il n'existe pas de possibilités d'accueil à temps partiel.

Durant les vacances scolaires, une offre d'accueil est proposée pour les enfants de l'école enfantine et du degré primaire.

Coordination et information

Il existe à Fribourg un service de coordination/d'information financé par la Ville pour les places disponibles dans les structures d'accueil. Chaque année, on enquête sur la demande de places d'accueil pour les enfants des différents âges. Les résultats de ces sondages ont une influence sur la planification des places d'accueil. Ceci est important afin de mettre en place des offres appropriées utilisées par les groupes visés.

Fribourg s'emploie aussi à poursuivre et à garantir l'accueil des enfants lors du passage de la petite enfance à l'âge (pré)scolaire.

Collaboration avec les structures d'accueil locales

La collaboration de la Ville de Fribourg avec les structures d'accueil locales a lieu sous la forme d'un groupe de travail permanent.

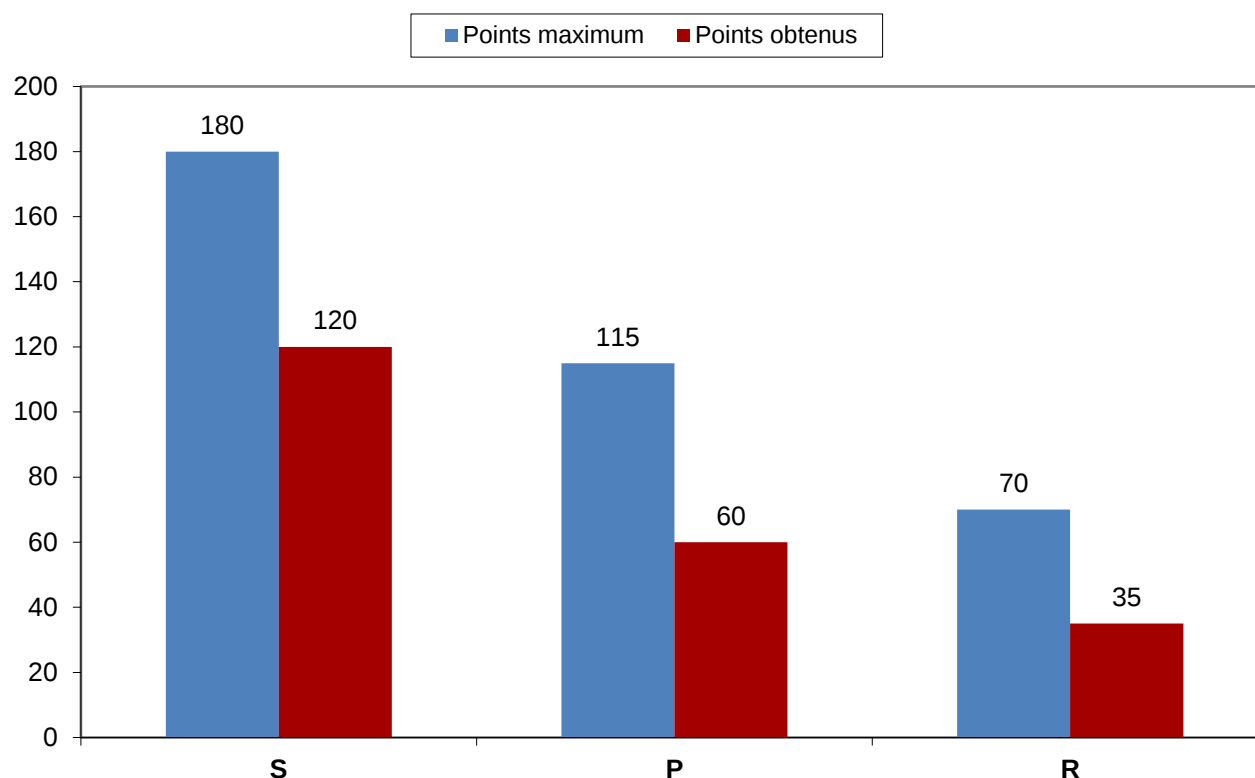
Evaluation

Les offres et les prestations du domaine Structures d'accueil extra-familial et parascolaire sont évaluées par la Ville de Fribourg au moyen d'une enquête de satisfaction.

³² <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/accueil-prescolaire>

³³ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/accueil-extrascolaire>

PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE



			Pts	Max
Pro-01	S	Quelles sont les structures affectés (préventivement) à la protection de la santé et de l'enfance pour les bébés et les enfants en bas âge ? A. Service de puériculture B. Service de consultation destiné aux parents d'enfants de 0 à 4 ans C. Lieu de contact et de rencontre pour les familles ayant des enfants en bas âge	15	15
Pro-02	P	Les structures citées plus haut ont-elles des offres destinées aux parents migrants? B. Oui P Si oui : Quelles sont ces offres ? a. Offres d'informations en plusieurs langues b. Offres de consultation en plusieurs langues	20	25
Pro-03	S	Le service de puériculture fait-il aussi un travail à domicile? B. Oui	10	10
Pro-04	S	Le service de puériculture propose-t-il aussi des consultations par téléphone? B. Oui	10	10
Pro-05	S	La promotion de l'allaitement maternel est-elle intégrée au contrat de prestations qui lie la commune au service puériculture ? A. Non	0	10
Pro-06	S	La commune soutient-elle financièrement les structures citées plus haut dans le domaine de la protection de l'enfance (bébés et petits enfants) ? B. Oui	10	10
Pro-07	S	Quelles sont les structures disponibles au niveau local sur le plan de la protection de l'enfance et de la jeunesse ? Des services auxquels les enfants et les jeunes peuvent s'adresser directement	5	10
Pro-08	P	Ces services proposent-ils des prestations pour les parents, les enfants et les jeunes issus d'un contexte migratoire ? B. Oui P Si oui: Quelles sont ces prestations? a. Informations en plusieurs langues b. Consultations en plusieurs langues	20	25

Pro-09	S	La communes soutient-elle financièrement les services cités plus haut? B. Oui	10	10
Pro-10	S	Y a-t-il d'autres services de consultation pour la population de votre commune? B. Oui		
	S	Si oui : Quels sont ces services ? a. Bureau de consultation pour les jeunes b. Bureau de consultation concernant les dépendances c. Bureau de consultation pour les parents	25	25
Pro-11	P	Les services de consultation ci-dessus ont-ils des offres destinées aux parents, aux enfants et aux jeunes issus d'un contexte migratoire? B. Oui		
	P	Si oui : Quelles sont ces offres ? a. Informations en plusieurs langues b. Consultations en plusieurs langues	20	25
Pro-12	S	La commune soutient-elle financièrement les services de consultation cités? B. Oui	10	10
Pro-13	S	La commune est-elle l'initiatrice de projets de prévention et et/ou les finance-t-elle ? B. Oui	10	10
Pro-14	S	Dans quel domaine particulier a-t-on réalisé ces deux dernières années des projets de prévention relevant de la protection de l'enfance et de la jeunesse et de la protection de la santé? C. Prévention des dépendances D. Harcèlement psychologique, violence E. Promotion de la santé	15	25
Pro-15	P	Faites-vous évaluer la situation familiale par des spécialistes avant d'accepter un placement? P Si oui: Par quels spécialistes faites-vous évaluer la situation familiale ?	0	20
Pro-16	P	La commune informe-t-elle les enfants et les jeunes sur le droit qu'ils ont à être protégés et sur l'offre locale et/ou régionale de consultation et d'aide ? A. Non	0	10
Pro-17	P	Votre commune informe-t-elle les parents et les adultes sur l'offre de consultation et d'aide sur le plan local et/ou régional ? A. Non	0	10
Pro-18	S	Les offres locales et régionales de protection de l'enfance et de la jeunesse sont-elles coordonnées? A. Non		
	S	Si oui: Qui finance la coordination?	0	25
Pro-19	S	La commune verse-t-elle des contributions financières au placement? A. Non	0	10
Pro-20	R	La commune procède-t-elle à l'évaluation des mesures/ projets de protection de l'enfance réalisées dans les structures qu'elle soutient ? B. Oui		
	R	Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation? • Soutien et accompagnement individualisés • Personnel formé • Présence sur le terrain.		
	R	Si oui : Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet ? • Rapports d'activité • Entretien avec le prestataire	35	35
Pro-21	R	La commune procède-t-elle à l'évaluation des placements, autrement dit examine-t-elle si l'offre existante (foyer, famille d'accueil, logement protégé) est appropriée pour mettre en œuvre de manière compétente les mesures décidées? A. Non		

R Si oui : Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation ?

R Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet?

0 35

Pro-22 Y a-t-il dans le chapitre « Protection de l'enfance et de la jeunesse » des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs ?
Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale:

Oui, des offres propres à la commune:

Pro-23 Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre « Protection de l'enfance et de la jeunesse »

La protection de la jeunesse au sens strict (mesures de protection, placements, famille d'accueil, foyer, examen des situations et décision) relève de la compétence cantonale exclusivement.

215 365

Commentaire

L'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant concerne l'obligation qu'a l'Etat de protéger l'enfant contre toutes les formes de mauvais traitements. L'article 33 exige que l'on protège l'enfant contre la consommation de stupéfiants et de substances psychotropes. Pour satisfaire à ces articles, il s'agit de mettre en place des programmes de prévention et de traitement appropriés. En vertu de l'article 20, l'Etat doit s'assurer par ailleurs que les enfants vivant hors du milieu familial sont protégés dans les institutions ou les familles nourricières qui les accueillent. Ceci requiert une surveillance attentive de la situation familiale et du placement.

Protection des nourrissons et des enfants en bas âge

Fribourg dispose, en plus d'un service de puériculture, d'un centre de conseils pour les parents d'enfants en bas âge et d'un service de contact pour les parents de jeunes enfants. Tous proposent des informations en plusieurs langues et des cours pour les parents issus de la migration.

Le service de puériculture³⁴ est une prestation proposée par l'Office familial Fribourg et est à la disposition de tous les parents, grands-parents ou parents d'accueil qui vivent sur le territoire du Grand-Fribourg. Ce service accomplit aussi un travail proactif en approchant les groupes visés et propose des consultations par téléphone. La promotion de l'allaitement maternel n'est pas intégrée dans le mandat de prestations de la commune.

Toutes ces structures sont soutenues financièrement par la commune.

Protection de l'enfance et de la jeunesse

Les enfants et les jeunes ainsi que les parents, le personnel enseignant et les adultes qui nourrissent des inquiétudes peuvent s'adresser à des services spécialisés de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Les services de consultation proposent

- Des consultations pour la jeunesse
- Des consultations en matière de dépendance
- Des consultations pour les parents

³⁴ https://www.officefamilial.ch/assets/uploads/files/flyer_a6_fr.pdf

Ces services proposent des informations, des consultations et des cours en plusieurs langues pour les parents, les enfants et les jeunes issus de la migration et bénéficient d'un soutien financier de la Ville de Fribourg.

Les projets de prévention sont également mis sur pied et/ou financés par Fribourg. Les projets qui se sont déroulés jusqu'à maintenant concernaient les thèmes de la prévention des dépendances, du harcèlement et de la violence ainsi que de la promotion de la santé.

Services de consultation au niveau cantonal

La permanence Intake³⁵ apporte son soutien aux jeunes et à leurs parents et fournit des informations et des conseils ainsi que de l'aide en cas d'urgence. Le canton met à disposition plusieurs offres différentes.

Placement

L'activité du secteur des milieux d'accueil (SMA) se focalise sur les familles d'accueil et les institutions qui s'occupent des enfants en l'absence de leurs parents. Ce secteur se compose d'intervenants de la protection de l'enfant spécialisés dans différents domaines de l'accueil extrafamilial. Le SMA évalue, autorise, surveille et accompagne les structures d'accueil extrafamilial.³⁶ Quiconque s'occupe d'un enfant dont il n'est pas la mère ou le père doit être en possession d'une autorisation établie par l'autorité cantonale (OJ). L'OJ organise des séances d'information régulières pour expliquer le rôle des familles d'accueil et les procédures qui s'y rapportent.³⁷

Information et coordination

La Ville de Fribourg n'informe ni les enfants et les jeunes, ni les parents ni les autres adultes de leur droit à la protection ainsi que de l'offre de consultation et d'aide existante.

Ni les enfants et les jeunes, ni les parents ou d'autres personnes de référence ne sont informés par la commune sur les offres et les prestations existants en matière de protection de l'enfance. Il est cependant important que les enfants, les jeunes et les adultes aient connaissance des offres et des prestations existantes afin de pouvoir les utiliser.

Evaluation

Selon les indications fournies, la Ville de Fribourg n'évalue pas les diverses mesures en matière de protection de l'enfant.

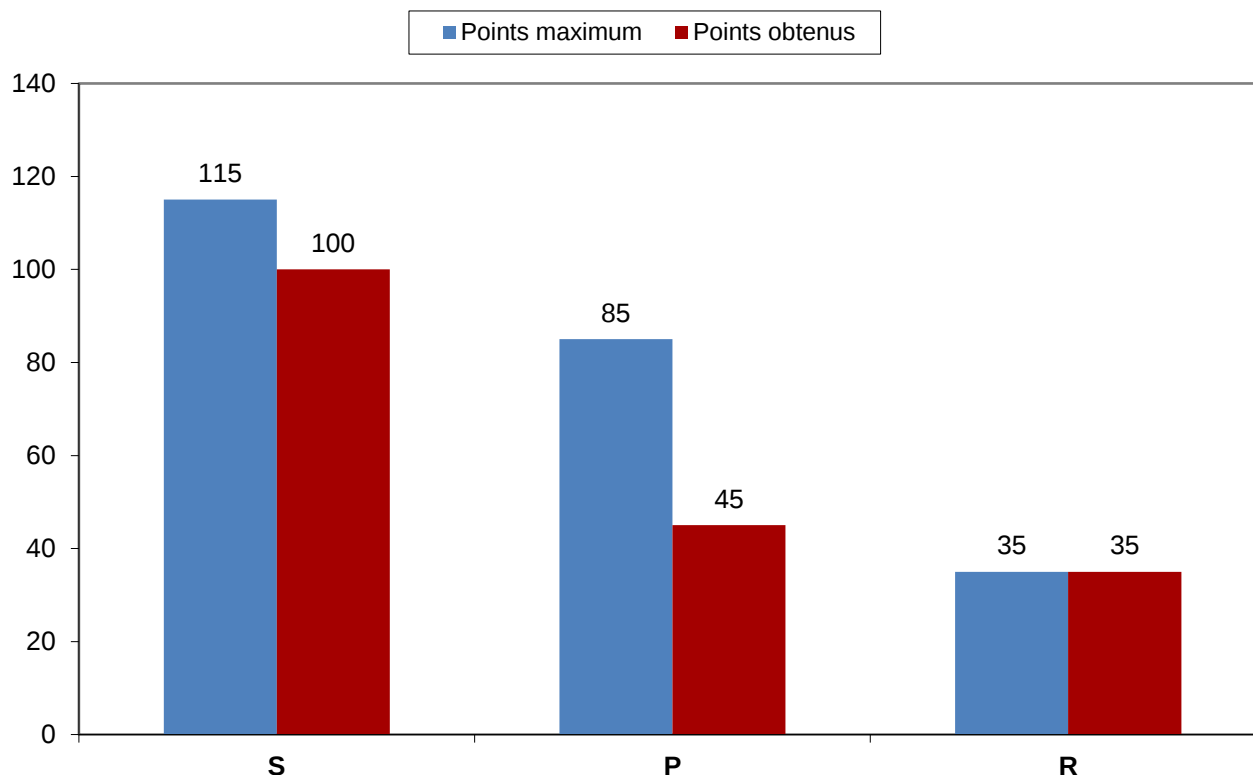
Si les offres et les prestations en matière de protection de l'enfance et de la jeunesse sont cantonales, il est recommandé de consulter les données et les résultats existants afin d'en tirer des conclusions au niveau communal.

³⁵ <https://www.fr.ch/sej/vie-quotidienne/en-cas-de-difficultes/permanence>

³⁶ <https://www.fr.ch/sej/vie-quotidienne/parcours-de-vie/milieux-daccueil>

³⁷ <https://www.fr.ch/sej/vie-quotidienne/demarches-et-documents/familles-daccueil-parents-nourriciers>

SANTE



			Pts	Max
San-01	S	Existe-t-il un service médical scolaire ou un médecin scolaire désigné? B. Oui	10	10
San-02	S	Le service médical scolaire / le médecin scolaire proposent-ils aussi, à part les visites médicales et les vaccins, des offres telles que ... A. Offres d'information pour les enfants et les jeunes B. Offres d'information pour les parents C. Offres de consultation pour les enfants et les jeunes E. Offres des formation continue pour les enseignant(e)s	20	25
San-03	P	Le service médical scolaire/ le médecin scolaire proposent-ils des offres destinées aux parents issus d'un contexte migratoire? B. Oui P Si oui: Quelles sont ces offres? a. Formulaire d'inscription en plusieurs langues b. Offres d'information en plusieurs langues c. Offres de consultation en plusieurs langues d. Offres de formation pour les parents en plusieurs langues	30	30
San-04	S	Existe-t-il un service dentaire scolaire/ un dentiste scolaire? B. Oui	10	10
San-05	S	Le service dentaire scolaire / le dentiste scolaire proposent-ils, à côté des contrôles dentaires, de la prévention des caries et du traitement, des offres telles que ... A. Offres d'information pour les enfants et les jeunes C. Offres de consultation pour les enfants et les jeunes	10	20
San-06	P	Le service dentaire scolaire/ le dentiste scolaire proposent-ils des offres destinées spécialement aux parents issus d'un contexte migratoire? A. Non P Si oui: Quelles sont ces offres?	0	30
San-07	S	Est-il tenu compte de la situation financière des parents lors du calcul des frais de traitement ? B. Oui	10	10

San-08	S	La commune finance-t-elle des projets de promotion de la santé et de prévention? B. Oui	10	10
San-09	S	Dans quels domaines la commune a-t-elle réalisé au cours de ces deux dernières années des projets de promotion de la santé et de prévention? A. Alimentation, troubles alimentaires B. Education sexuelle, prévention du sida C. Prévention des dépendances D. Harcèlement psychologique, violence E. Activités stimulant le mouvement F. Promotion de la santé	30	30
San-10	P	Votre commune encourage-t-elle une active collaboration entre les services médicaux scolaires / dentaires scolaires et les médecins / dentistes qui prennent en charge des enfants et des jeunes au niveau local? B. Oui P Si oui: Comment la commune procède-t-elle ? Le médecin scolaire est engagé par la commune, la relation est directe. P Si oui: Comment cette collaboration se présente-t-elle concrètement? a. Il y a des réunions périodiques	15	25
San-11	R	La commune procède-t-elle à l'évaluation des mesures de promotion de la santé et de prévention qu'elle soutient? B. Oui R Si oui : Quels sont les aspect de la qualité pris en compte dans l'évaluation ? Rapports annuels, adaptation de la prévention selon les analyses réalisées. R Si oui: Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet? Visites médicales et mesures prises	35	35
San-12		Y a-t-il dans le chapitre « Santé » des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs ? Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale: Oui, des offres de la commune: Autres informations pour la Ville de Fribourg: https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formation/sante-scolaire .		
San-13		Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre «Santé»		
			180	235

Commentaire

Le droit de l'enfant à jouir du meilleur état de santé possible et à bénéficier de soins médicaux est inscrit à l'article 24 de la Convention des droits de l'enfant. La prévention et l'information appropriée de la population, y compris des enfants, revêtent une importance particulière.

Service médical et dentaire scolaire

La Ville de Fribourg dispose à la fois d'un médecin scolaire et d'un dentiste scolaire.

A part des prestations médicales de base (comme par exemple des vaccins, des analyses, etc.), l'Office scolaire propose des prestations dans différents domaines spécialisés:

- Traitements de médecine dentaire
- Logopédie
- Psychomotricité
- Psychologie.³⁸

³⁸ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formation/sante-scolaire>

Le service médical scolaire est responsable des contrôles de santé dans les différentes écoles de la ville, de l'école enfantine à la fin du cycle d'orientation. En collaboration avec le réseau santé des écoles, ce service s'occupe aussi de la prévention et de la promotion de mesures de santé dans le domaine scolaire. Ce service se compose de 3 infirmières et d'un médecin scolaire.³⁹

Les contrôles dentaires annuels sont obligatoires et une contribution financière doit être payée. Lors du calcul de la contribution payée pour le traitement, il est tenu compte de la situation financière des parents. Chaque année, le dentiste scolaire exige une confirmation si l'enfant est traité par un dentiste privé.⁴⁰

Des offres particulières pour les parents issus de la migration sont proposées par le médecin scolaire mais pas par le dentiste scolaire. Il s'agit de formulaires d'inscription en plusieurs langues ainsi que d'offres d'information, de consultation et de cours pour les parents en plusieurs langues.

Projets de prévention

Selon les indications fournies, la Ville de Fribourg finance des projets communaux de prévention et de santé. Au cours de ces deux dernières années, des projets de santé et de prévention ont été réalisés dans les domaines suivants:

- Alimentation, troubles alimentaires
- Éducation sexuelle, prévention du sida
- Prévention des dépendances
- Harcèlement, violence
- Encouragement du mouvement
- Promotion de la santé

Collaboration/Evaluation

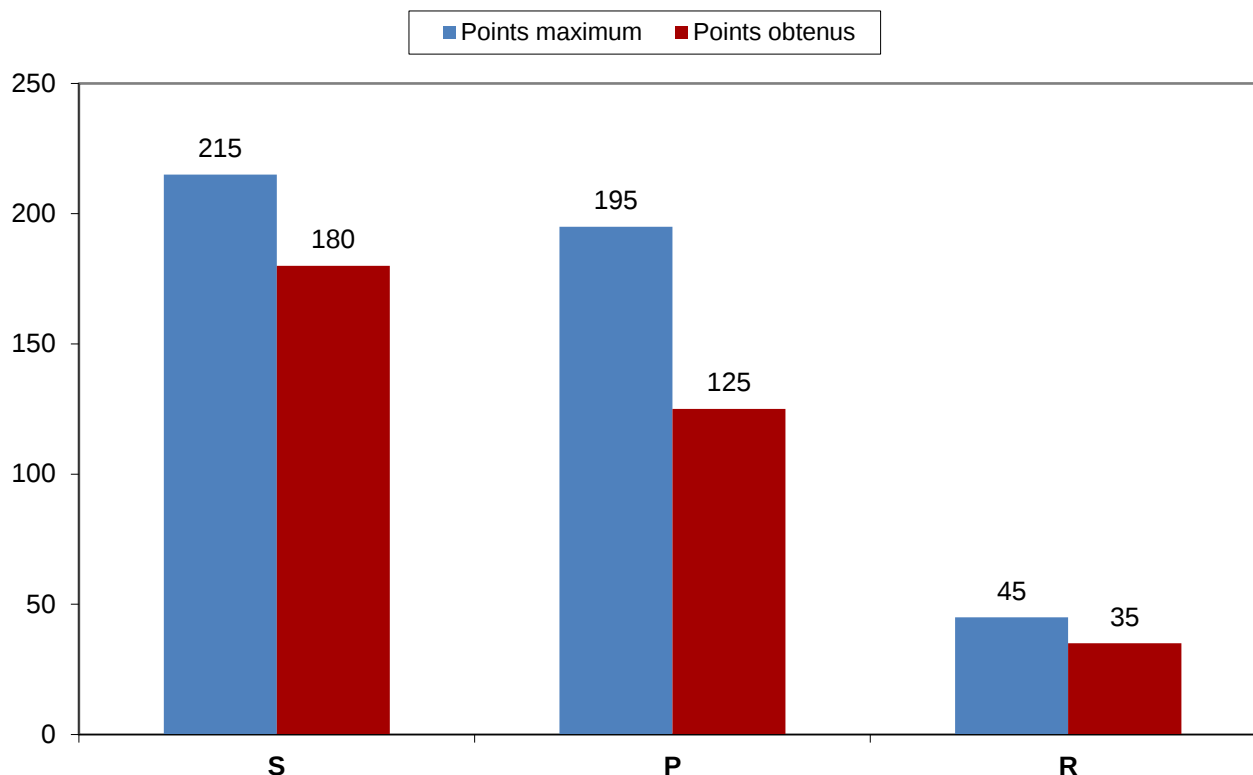
Selon les indications fournies, Fribourg s'emploie à favoriser une active collaboration entre les services médicaux scolaires et les médecins pour enfants et adolescents et les dentistes locaux. Des séances ont lieu périodiquement à cet effet.

En outre, des évaluations des offres et des prestations ont lieu chaque année. Les résultats des évaluations sont intégrés ensuite à la stratégie de prévention de la Ville de Fribourg.

³⁹ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/sante-scolaire>

⁴⁰ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/sante-scolaire>

LOISIRS



		Pts	Max
Lois-01	S Quelles sont les structures de loisirs existantes? A. Centre de rencontre des jeunes	5	15
Lois-02	P Les structures destinées aux jeunes comprennent-elles de offres spéciales et/ou destinées à favoriser l'intégration ? B. Oui P Si oui : Quelles sont ces offres ? a. Offres de consultation b. Offres spécifiques pour les filles/les garçons c. Offres interculturelles d. Offres incluant des enfants/des jeunes ayant un handicap	30	30
Lois-03	S La commune soutient-elle financièrement directement ou indirectement la construction de structures destinées à la jeunesse? B. Oui	10	10
Lois-04	S La commune soutient-elle financièrement, de manière directe ou indirecte, le fonctionnement et l'entretien des structures destinées à la jeunesse ? B. Oui	10	10
Lois-05	S Existe-t-il dans la commune des activités de jeunesse mobiles? B. Oui	10	10
Lois-06	S La commune soutient-elle financièrement les activités de jeunesse mobiles ? B. Oui	10	10
Lois-07	P Quelles sont les possibilités d'influence* des enfants et des jeunes sur les processus de décisions des animateurs et animatrices socioculturels dans les structures de loisirs ? A. Exprimer et faire entendre son avis* B. Participer aux décisions* C. Participer à la planification et à la réalisation* Il s'agit de Possibilités d'influence concernant un projet précis	35	45

Lois-08	P Quelles sont les possibilités d'influence* des jeunes sur les processus des décisions des animateurs et animatrices socioculturels dans le cadre des activités de jeunesse mobiles? A. Exprimer et faire entendre son avis* B. Participer aux décisions* Il s'agit de ... Possibilités d'influence concernant un projet précis	20	45
Lois-09	S Y a-t-il dans la commune des espaces de jeu*, des places de jeu et/ou des espaces verts? B. Oui	10	10
Lois-10	S Comment l'espace de jeu, la place de jeu sont-ils conçus? A. Il y a des structures permettant de grimper et des sièges. B. Des matériaux divers sont présents tels que sable, gravier, eau, structures diverses du sol etc. C. Il y a des recoins, des creux, des bosses, des buissons, des arbres, etc. D. Il y a des zones réservées au mauvais temps, des endroits ensoleillée et ombrages E. Autre: Grills, tables de pic-nic: c'est un espace pour toute la famille. Proximité de WC publics et points d'eau.	25	25
Lois-11	S Les espaces de jeu et les places de jeu publics sont-ils conçus de manière à intégrer ... A. les besoins de groupes d'âge différents B. les besoins propres aux filles/ aux garçons C. les besoins des enfants ayant un handicap D. Autre: Pas de place de jeu *générée*, mais répondant aux aspirations des enfants, filles et garçons indistinctement: grimper, jouer au ballon, se retrouver sur un banc.	20	20
Lois-12	S Comment les espaces verts sont-ils aménagés? A. Les pelouses peuvent être utilisées pour jouer et s'y prélasser B. Il y a des bancs et des tables à disposition C. Autre: Les éléments naturels permettent la découverte.	15	15
Lois-13	S La commune soutient-elle financièrement l'aménagement et l'entretien des espaces de jeu, des places de jeu et des espaces verts dans le sens des questions 1 à 3 ? B. Oui	10	10
Lois-14	S Y a-t-il des installations de sport et de loisirs accessibles au public? B. Oui S Si oui : Quelles sont les installations de sport et de loisirs à la disposition des enfants et des jeunes, également en dehors de l'école, de la formation et d'une activité au sein d'une association ? a. Piscine b. Stade de glace c. Terrain de volley-ball et/ou de basket-ball d. Installation pour le patin en ligne/ pour le skateboard e. Autre: Elements de street workout / fitness urbain, terrain de beachvolley.	35	35
Lois-15	S La commune soutient-elle financièrement la construction et l'entretien des installations de sport et des loisirs accessibles au public? B. Oui P Si oui : S'assure-t-on que les installations de sport et de loisirs ouvertes au public peuvent être également utilisées par des enfants et des jeunes ayant un handicap ? B. Oui (pour toutes les nouvelles constructions)	10	10
Lois-16	S La commune soutient-elle financièrement les espaces de délasserment naturels? B. Oui	10	10
Lois-17	P Quelles sont les possibilités d'influence* des enfants et des jeunes sur les processus de décision des spécialistes (urbanistes, etc.) ? C. Participer à la planification et à la réalisation* Il s'agit de Possibilités d'influence concernant un projet précis	20	45
Lois-18	S Y a-t-il un bureau de coordination pour les offres de loisirs au niveau local? A. Non S Si oui : Qui finance le bureau de coordination ?		

			0	25
Lois-19	P	La commune encourage-t-elle au niveau local une active collaboration entre les différentes offres de loisirs et les services concernés?		
	B.	Oui		
	P	Si oui : Comment la commune procède-t-elle ?		
		Chaque Service coordonne l'offre de loisir à son niveau (Service des sports pour le sport, Service de la culture pour la culture etc.).		
	P	Si oui: Comment la collaboration se présente-t-elle concrètement?		
	a.	Il y a des réunions périodiques	15	25
Lois-20	R	Les offres et les prestations du domaine des loisirs font-elles l'objet d'une évaluation de la part de la commune ?		
	B.	Oui		
	R	Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation?		
		Dans la convention avec REPER: Promotion de la santé et prévention ⁴¹ , des objectifs sont à atteindre. Rapport d'activité et séance annuelle de bilan. Des rencontres périodiques ont lieu pour le suivi des activités.		
	R	Si oui: Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet?		
		Le mandat d'assurer l'animation socioculturelle est donné à une association certifiée (ISO 9001), l'Association REPER.	35	35
Lois-21	R	La commune cherche-t-elle à sonder les besoins des enfants et des jeunes dans le domaine des loisirs?		
	A.	Non		
	R	Si oui : Quels sont les sources et les instruments utilisés ?		
			0	10
Lois-22	S	Y a-t-il dans le chapitre «Loisirs» des offres et des prestations qui n'ont pas été prises en compte par les indicateurs?		
		Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale:		
		Oui, des offres de la commune:		
		• Fitness urbain • Open Sunday • Midnight sport et culture • Journée des familles de la St.-Nicolas • Lectures estivales • Passeport vacances		
		Et toutes les autres animations culturelles subventionnées par la Ville de Fribourg.		
Lois-23		Remarques finales et perspective d'avenir concernant le chapitre «Loisirs»		
			340	455

Commentaire

Le domaine des loisirs est particulièrement important pour les enfants. Durant les loisirs, ils rencontrent d'autres enfants, peuvent explorer le monde environnant et jouer un rôle actif. Des contacts sociaux importants sont ainsi possibles et leur permettent d'acquérir en jouant certaines capacités en interaction avec les autres enfants. Le droit de l'enfant aux loisirs, au jeu et aux activités culturelles est inscrit dans l'article 31 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Structures pour la jeunesse et activités dans la Ville de Fribourg

La Ville de Fribourg a un centre de la jeunesse ainsi que d'autres services qui sont responsables en partie de l'animation jeunesse ou offrent une infrastructure pour les activités durant les loisirs. L'organisation à but non lucratif «Maison des générations futures» offre des possibilités de rencontres dans un climat d'amitié, dans le but de transmettre et d'échanger des connaissances indépendamment des origines et des convictions politiques ou religieuses. Un programme étendu, divers et accessible à tous encourage

⁴¹ <https://www.reper-fr.ch/de>

la rencontre, l'échange et les activités physiques (par ex. «Midnight sport et culture», «Open Sunday», «Passeport vacances» et «Lectures estivales »⁴²

La Ville de Fribourg soutient financièrement le Festival Juvenalia. L'idée du festival Juvenalia est de réunir en un même endroit les différentes organisations actives dans la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Des animations et des ateliers divers sont proposés gratuitement durant une journée aux visiteurs et aux visiteuses. Le but est de présenter à la population la diversité de l'offre d'activités extrascolaires dans le canton de Fribourg et de lui montrer leur importance pour le développement personnel et social des enfants et des jeunes. Le festival s'adresse à l'ensemble de la population fribourgeoise, en particulier aux 0 à 25 ans.⁴³

La Ville de Fribourg propose aussi de l'animation jeunesse mobile.

La Ville de Fribourg soutient financièrement la construction, le fonctionnement et l'entretien des structures de la jeunesse.

Places de jeux et zones de verdure

A l'extérieur de l'école, la Ville de Fribourg dispose de différentes places de jeux et zones de verdure. Les espaces de jeux publics sont adaptés aux besoins des enfants handicapés, des différents groupes d'âge ainsi qu'aux besoins propres aux genres. Les pelouses peuvent être utilisées pour jouer et pour se prélasser. Il y a aussi des bancs, des tables et des emplacements pour les grillades. Les places de jeux de Fribourg sont entre autres équipées de parois d'escalade et d'endroits pour s'asseoir et se composent d'une grande diversité de matériaux. On veille aussi à ménager des recoins, des creux et des bosses ainsi que des endroits ensoleillés et ombragés.

Installations destinées aux activités sportives et aux loisirs

Fribourg dispose en outre d'installations destinées aux activités sportives et aux loisirs ouvertes au public qui peuvent être également utilisées par des enfants et des jeunes souffrant d'un handicap. Il y a notamment

- une piscine
- une patinoire
- des emplacements pour le volleyball et le basket
- un terrain de beach-volley
- des installations pour le patin en ligne, respectivement le skateboard
- un parc de street workout
- un «fitness urbain»

La Ville de Fribourg soutient financièrement l'aménagement et l'entretien des installations citées ci-dessus et s'engage en faveur d'espaces de délasserment naturels.

Possibilités de participation

Les jeunes de la Ville de Fribourg ont des possibilités d'influence étendues sur les processus de décision des animateurs socioculturels de la jeunesse en ce qui concerne les installations réservées aux loisirs. Dans le cadre de l'animation jeunesse mobile, les jeunes ont également la possibilité de donner leur avis et de prendre part aux décisions.

Les possibilités de participation des jeunes sont moins marquées au niveau des processus de décision des spécialistes, entre autres les responsables de l'aménagement du territoire. La possibilité d'exprimer son avis est limitée aux projets.

⁴² <https://www.ville-fribourg.ch/offre-culturelle>

⁴³ <http://www.juvenalia.ch/presentation.html>

Coordination et collaboration

Dans la Ville de Fribourg, il n'y a pas de service de coordination pour les offres de loisirs. Les offres de loisirs sont coordonnées par secteur (département du sport pour le sport, département de la culture pour la culture, etc.).

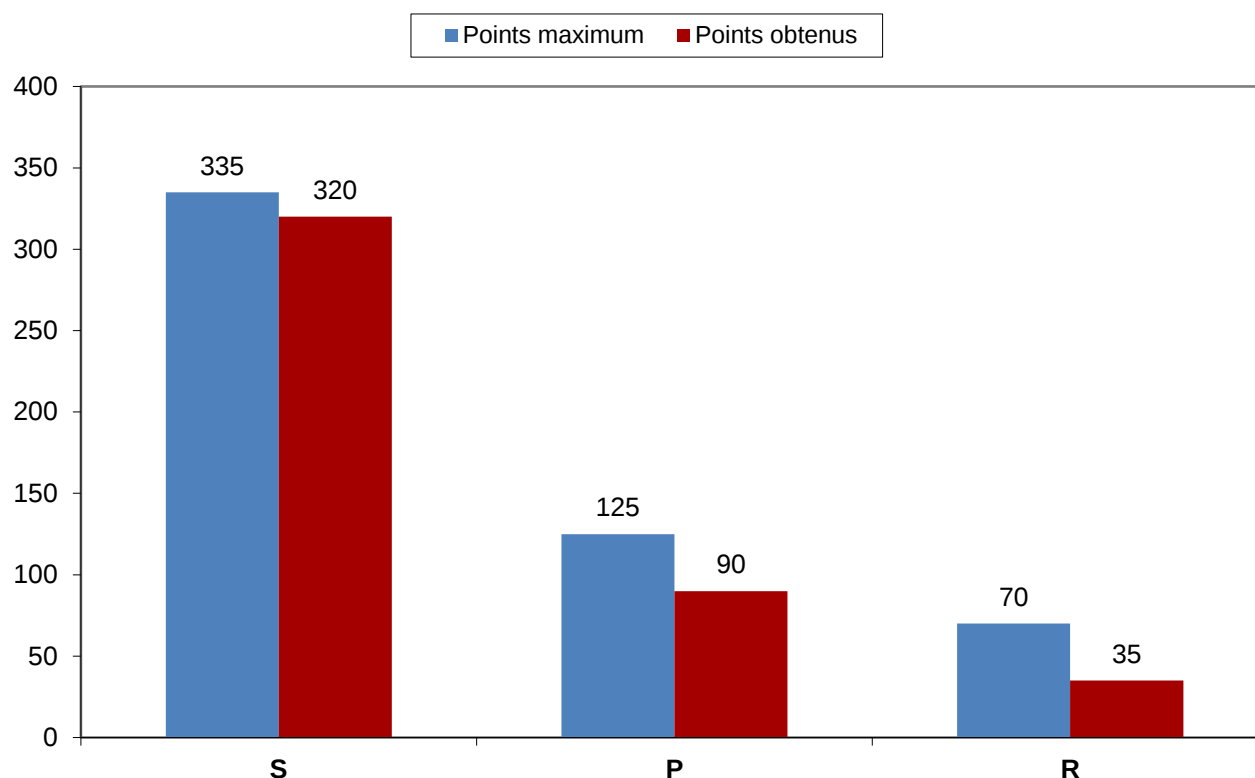
La Ville de Fribourg s'efforce toutefois de renforcer la collaboration entre les différentes offres de loisirs et les offices concernés. Des séances périodiques sont organisées à cet effet.

Analyse des besoins et évaluation

Selon les indications fournies, la Ville de Fribourg ne procède pas à une analyse des besoins. Les offres et les prestations du domaine des loisirs sont toutefois évaluées par la ville. Le bénéficiaire présente chaque année à la ville un rapport préalable qui renseigne sur les activités réalisées et peut être inclus dans le rapport de la ville. Le bénéficiaire présente le rapport préalable en deux parties séparées. L'une concerne le secteur «Centre d'animation socioculturelle de Fribourg» et l'autre le secteur «TSR». La ville organise une fois par an un entretien d'évaluation avec le domaine concerné et établit un rapport.⁴⁴

⁴⁴ Cf. Convention de l'association REPER (Promotion de la santé et prévention):
<https://www.reper-fr.ch/de>

HABITAT, ENVIRONNEMENT DE L'HABITAT, CIRCULATION ROUTIERE



			Pts	Max
Hab-01	S	La commune incite-t-elle à la construction de logements avantageux, avec des loyers supportables financièrement par des familles ayant des enfants? B. Oui		
	S	Si oui: En quoi consistent ces incitations? Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement: 163 logements à loyers subventionnés. Mise en place d'une politique foncière active (Notamment pour la mise à disposition de terrains communaux pour la construction de logements pour familles.)		
	S	Si oui: A quelles conditions ces incitations sont-elles liées? Conditions financières des familles.	10	10
Hab-02	S	La commune a-t-elle réservé, dans le plan de zone, du terrain constructible pour des lotissements favorables aux enfants en prévoyant des mesures d'affectation spéciales ou des contraintes à respecter concernant l'aménagement ? A. Non	0	10
Hab-03	S	La commune met-elle à disposition du terrain constructible qui lui appartient pour des lotissements favorables aux familles? B. Oui	10	10
Hab-04	S	Lors de la construction de bâtiments appartenant à la commune, prévoit-on toujours des places de jeu, respectivement des espaces réservés au jeu ? B. Oui	10	10
Hab-05	S	A quoi est-on attentif lors de l'aménagement des places du jeu, respectivement des espaces réservés au jeu ? A. L'espace de jeu est aménagé de manière à permettre aux enfants de courir B. Il y a des structures permettant de grimper et des possibilités de s'asseoir C. Des matériaux divers sont utilisés: sable, gravier, eau, revêtement du sol de consistance différente, etc. D. Il y a des recoins, des creux, des bosses, des buissons, des arbres, etc. E. Il y a des emplacements en dur pour la bicyclette, la trottinette F. Il y a des emplacements utilisables par mauvais temps ainsi que des endroits ensoleillés et ombragés G. Les lieux sont aménagés de façon à être accessibles aux handicapés	35	35

Hab-06	S En quoi l'aménagement de l'environnement de l'habitat permet-il en particulier à des petits enfants de s'y déplacer de manière autonome? A. Le fait qu'il se trouve suffisamment distant et bien séparé de routes à forte circulation B. Il y a des passages sécurisés entre les logements et les espaces extérieurs C. Les espaces de jeu et les espaces verts sont bien visibles depuis les logements D. Il y a des chemins piétonniers et des voies d'accès à d'autres places de jeu des environs	20	20
Hab-07	P En quoi l'aménagement de l'environnement de l'habitat contribue-t-il à ce que des enfants plus âgés et/ou des adolescents s'y plaisent? A. Les pelouses peuvent être utilisées pour jouer et s'y prélasser B. Il y a des bancs et des tables à disposition C. Il y a des tables de ping-pong à disposition D. Il y a un panier de basket E. Autre : Street workout, fitness urbain, terrain multisports	25	20
Hab-08	S Y a-t-il pour ceux qui veulent construire la possibilité de consulter les autorités compétentes à propos de l'aménagement d'un environnement de l'habitat favorable aux enfants? B. Oui S Si oui: Les recommandations des autorités chargées d'accorder le permis de construire correspondent-elles aux critères énumérés dans les questions 1 à 4 ? A. Non	10	15
Hab-09	P Quelles sont les possibilités d'influence* des enfants et des jeunes sur les processus de décision des spécialistes et des autorités responsables des constructions? C. Participer à la planification et à la réalisation* Il s'agit de Possibilités d'influence concernant un projet précis	20	45
Hab-10	S Y a-t-il dans les quartiers d'habitation des zones où la vitesse est limitée à 30 ? B. Oui S Si oui: Les zones limitées à 30 englobent-elles aussi les rues du quartier où converge la circulation ? B. Oui	15	15
Hab-11	S Y a-t-il dans les quartiers d'habitation des zones de rencontre (vitesse limitée à 20) ? B. Oui	10	10
Hab-12	S La bordure de la route dans la zone de rencontre a-t-elle été remaniée (par ex. suppression des places de stationnement) de manière à créer un espace de rencontre et de jeu? B. Oui	10	10
Hab-13	S La commune s'est-elle engagée financièrement ces 2 dernières années en faveur de zones sans circulation et/ou à trafic réduit (extension des zones, entretien, etc.)? B. Oui S Si oui: Dans quels projets la commune s'est-elle engagée financièrement? a. Planification de zones à circulation réduite b. Réalisation de zones à circulation réduite c. Entretien de zones à circulation réduite d. Autre: Requalification d'espaces publics.	30	30
Hab-14	S Quels sont, parmi les établissements et les espaces de loisirs suivants, ceux qui sont accessibles dans la commune par des chemins piétonniers où les enfants sont en sécurité? A. Garderies / écoles enfantines B. Ecoles C. Places de jeu, espaces de jeu D. Installation de sport et de loisirs E. Espaces verts F. Zones de délasserement proches G. Maisons de jeunes/ Centres de jeunes H. Accès aux transports publics (arrêts de bus, gare, etc.) I. Magasins	45	45

Hab-15	S	La commune est-elle intervenue sur le plan politique auprès du canton pour créer des passages sécurisés (îlots, extension du trottoir, etc.) sur les routes principales ou empêcher que l'on supprime des passages pour piétons? B. Oui	10	10
Hab-16	S	La commune s'est-elle mobilisée ces 2 dernières années pour garantir un réseau de chemin piétonniers sécurisé (aménagement, entretien, etc.)? B. Oui		
	S	Si oui: En quoi consistait l'engagement financier de la commune? a. Planification de chemins piétonniers b. Réalisation de chemins piétonniers c. Entretien de chemins piétonniers	25	25
Hab-17	S	Parmi les établissements et les espaces de loisirs ci-dessous, lesquels sont accessibles par des pistes cyclables où les enfants sont en sécurité? A. Garderies B. Ecoles C. Places de jeu, espaces de jeu D. Installation de sport et de loisirs E. Espaces verts F. Zones de délasserment à proximité G. Maisons de jeunes/ centres de jeunes H. Accès aux transports publics (arrêts de bus, gare, etc.) I. Magasins	45	45
Hab-18	S	La commune s'est-elle mobilisée ces deux dernières années en faveur d'un réseau de pistes cyclables sûr (aménagement, entretien, etc.)? B. Oui		
	S	Si oui: En quoi consistait l'engagement financier de la commune? a. Planification de pistes cyclables b. Réalisation de pistes cyclables c. Entretien de pistes cyclables	25	25
Hab-19	S	Y a-t-il en fin de semaine une offre de bus nocturnes soutenue financièrement par la commune? B. Oui	10	10
Hab-20	P	La commune encourage-t-elle une collaboration active des autorités responsables des constructions et de l'aménagement avec des institutions locales comme par ex. les entreprises de construction, les écoles enfantines, les écoles, etc.? B. Oui		
	P	Si oui: Avec quelles institutions locales les autorités responsables des constructions et de l'aménagement collaborent-elles? a. Entreprises de construction b. Coopératives de construction c. Ecoles enfantines d. Ecoles e. Garderies f. Maisons des jeunes/ centres de jeunes g. Autres institutions: Frima formation / Associations de quartier		
	P	Si oui: Comment la collaboration se présente-t-elle concrètement? b. Il y a des réunions périodiquement d. Autre : Groupe de travail lié à un projet avec présence des utilisateurs.	45	55
Hab-21	R	La commune procède-t-elle à l'évaluation de certaines offres et prestations dans le domaine de l'habitat, de l'environnement de l'habitat et de la circulation routière? A. Non		
	R	Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation?		
	R	Si oui: Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet?	0	35
Hab-22	R	La commune se mobilise-t-elle pour évaluer la sécurité du trafic pour les enfants et les adolescents? B. Oui		
	R	Si oui: Quels sont les aspects de la qualité pris en compte dans l'évaluation? • Conformité des infrastructures avec les normes		

	• Accidents effectifs		
	R Si oui: Quels sont les sources et les instruments utilisés à cet effet?		
	• Statistiques des accidents • Enquêtes et sondages	35	35
Hab-23	P Y a-t-il dans le chapitre «Habitat, environnement de l'habitat, circulation routière » des aspects qui n'ont pas été pris en compte par les indicateurs ? Oui, des offres et des prestations relevant de la collaboration supra-communale : Oui, des offres de la commune Pedibus ⁴⁵		
Hab-24	Remarques finales et perspectives d'avenir concernant le chapitre «Habitat, environnement de l'habitat, circulation routière» Nouveau PAL (article au Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour les plans d'aménagement de détail (PAD) qui doivent répondre aux besoins identifiés de logement pour la population) + politique foncière active (en train d'être mise en place avec pour finalité la mise en place d'une politique du logement).		
		445	525

Commentaire

Si l'environnement de l'habitat est adapté aux enfants, il favorise le bon développement de ces derniers et signifie un plus quant à la qualité de vie, également pour les autres catégories d'âge. En vertu de l'article 6 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, il appartient à l'Etat – en l'occurrence aux communes – d'assurer le bon développement de l'enfant.

Possibilités d'influence de la commune

D'après les indications fournies, Fribourg crée des incitations pour encourager la construction de logements à des prix abordables et propose 163 logements avec un loyer subventionné. La ville pratique une politique du sol active (en particulier pour mettre des terrains communaux à disposition pour la construction de logements familiaux).

Nouvelles constructions et surfaces de jeu

Lors de la construction de nouveaux bâtiments appartenant à la commune, des places et des espaces de jeux sont planifiés dès le départ dans la Ville de Fribourg; ils correspondent aux besoins des enfants les plus jeunes, des enfants plus âgés et des adolescents. Lors de l'aménagement des places et des espaces de jeux, l'espace est aménagé de manière à ce qu'il soit possible de courir, de grimper sur des structures prévues à cet effet, de s'asseoir; on veille aussi à utiliser des matériaux divers: sable, gravier, eau, etc. Les surfaces de jeux sont dotées en outre d'espaces utilisables par mauvais temps ainsi que d'emplacements ensoleillés et ombragés; on veille aussi à ce qu'il y ait des recoins, des creux, des bosses, etc. On s'assure en outre à ce que toutes les installations soient adaptées aux handicapés.

La planification des espaces de jeux prévoit une distance appropriée des routes à fortes circulation ainsi que des mesures de sécurité afin de protéger les jeunes enfants du trafic routier. En outre, des voies d'accès sûres conduisant des logements aux espaces extérieurs ainsi que des voies de passage servant de liaison avec les autres places de jeu des alentours permettent à de jeunes enfants de se déplacer de manière autonome dans l'environnement de l'habitat.

Les besoins des jeunes sont pris en compte par des surfaces vertes qui peuvent être utilisées pour jouer et se prélasser, dont l'aménagement inclut des bancs, des tables, des emplacements pour le ping-pong ainsi que des paniers de basket.

Circulation routière

⁴⁵ <https://pedibus.ch/fr/>

<https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formation/pedibus>

https://pedibus.ch/wp-content/uploads/2017/11/RapportActivité2018_Pedibus_Fribourg.pdf

Dans la Ville de Fribourg, les quartiers d'habitations ont des zones où la vitesse est limitée à 30 ou à 20 km/h. Au cours de ces 2 dernières années, la Ville de Fribourg a investi financièrement pour une zone sans circulation et à circulation limitée. La commune s'est aussi investie ces deux dernières années pour un réseau sûr de chemins pour les piétons et les vélos. Les établissements comme les écoles enfantines, les écoles ainsi que les espaces réservés au sport et aux loisirs etc. sont accessibles par des chemins sûrs pour les piétons et les vélos.

La Ville de Fribourg s'implique financièrement en faveur de la planification, de la réalisation et de l'entretien d'un réseau sûr de chemins pour les piétons et les vélos.

Les week-ends, il existe une offre de bus de nuit financée par la ville.

Sécurité sur le chemin de l'école

La Ville de Fribourg s'investit en faveur de la sécurité sur le chemin de l'école. De nouvelles lignes Pedibus sont en préparation.⁴⁶

Dans la Ville de Fribourg, le Pedibus offre une alternative sûre, conviviale et écologique à l'accompagnement individuel des enfants. Les enfants sont accompagnés par un adulte de la maison à l'école. Ce sont les parents qui définissent l'itinéraire, les haltes et l'horaire – en adéquation avec leurs besoins et ceux de leurs enfants. Les parents qui inscrivent leur enfant au Pedibus sont, selon les besoins, responsables du Pedibus 1-2 fois par semaine. Les enfants rejoignent le Pedibus à la halte près de chez eux et se rendent ensemble à l'école avec leurs camarades sous la surveillance d'un adulte qui les accompagne. Après l'école, les enfants sont raccompagnés par le Pedibus jusqu'à la halte proche de leur domicile où ils sont attendus par un parent.⁴⁷

Participation

Dans la Ville de Fribourg, les enfants et les jeunes ont des possibilités d'avoir une influence sur les processus de décision des spécialistes en ce qui concerne l'aménagement du territoire et l'environnement de l'habitat. Il s'agit de possibilités d'intervention dans le cadre de projets.

Les enfants et les jeunes font partie du groupe de la population qui se déplace beaucoup dans la commune et dans les espaces publics. De ce fait, ils connaissent la commune et savent où ils se sentent bien, où il y a des endroits dangereux, où l'espace disponible est de bonne qualité ou au contraire de mauvaise qualité. Par conséquent, les enfants et les jeunes constituent une source d'information beaucoup trop peu utilisée, en particulier au niveau de la planification des constructions et de l'aménagement du territoire. Il est souhaitable de mettre en place des possibilités de participation institutionnalisées pour les enfants et les jeunes, de les développer et de les affiner en permanence: par exemple sous forme de sondages et de visites sur place réguliers, d'ateliers ou d'une participation active permanente dans une commission.

Collaboration

Selon les indications fournies dans le questionnaire, la Ville de Fribourg encourage la collaboration entre les autorités responsables des constructions et de l'aménagement du territoire et les organes locaux (par ex. les entreprises de construction, les écoles enfantines, les écoles, etc.). Il y a des séances périodiques ou alors la collaboration a lieu sous la forme de groupes de travail, quand il s'agit d'un projet spécifique.

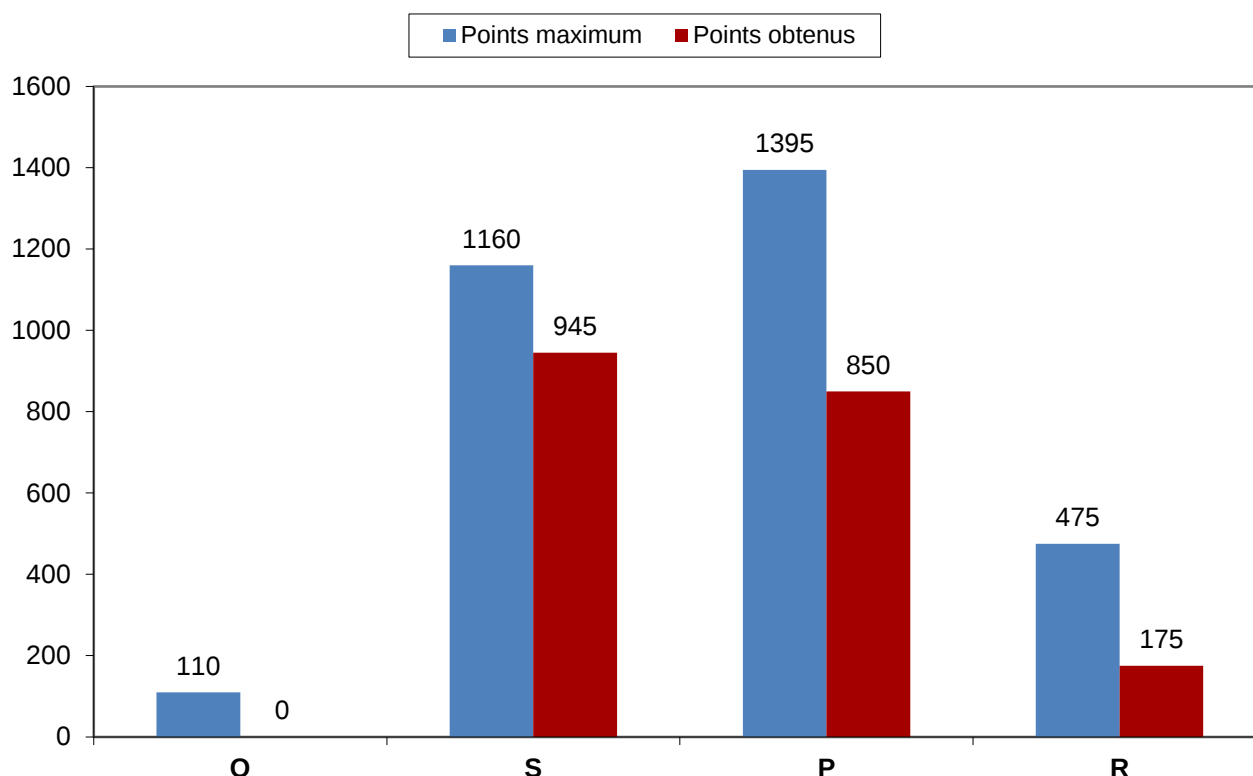
Evaluation

Les offres et les prestations du domaine Habitat et environnement de l'habitat ne sont pas encore évaluées par la Ville de Fribourg. La Ville de Fribourg s'emploie à faire évaluer la sécurité au niveau de la circulation routière en se focalisant sur les enfants et les jeunes. Le respect des normes est vérifié à l'aide de statistiques et de sondages.

⁴⁶ <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/la-ville-de-fribourg-sengage-pour-la-securite-sur-le-chemin-de-lecole>

⁴⁷ <https://www.ville-fribourg.ch/ecoles-formations/pedibus>

SYNTHESE DE TOUS LES CHAPITRES ET DIMENSIONS



La dimension de l'«orientation» comprend les données de base concernant les objectifs et les lignes directrices d'une ville au niveau de la politique de l'enfance et de la jeunesse. Cette dimension englobe les questions concernant les lignes de conduite, les objectifs généraux et les plans de mesures. Fribourg obtient ici 0 points sur 110, c'est-à-dire 0 pour cent du nombre de points maximum possible.

La dimension de la «structure» englobe les conditions-cadre concrètes créées délibérément pour atteindre les objectifs d'une « commune amie des enfants ». En font partie les questions relevant des domaines «installations», «conditions de travail», «bureau de coordination» et «financement». Pour cette dimension, la Ville de Fribourg obtient 945 points sur 1160, c'est-à-dire 81.5 pour cent du nombre de points maximum possible.

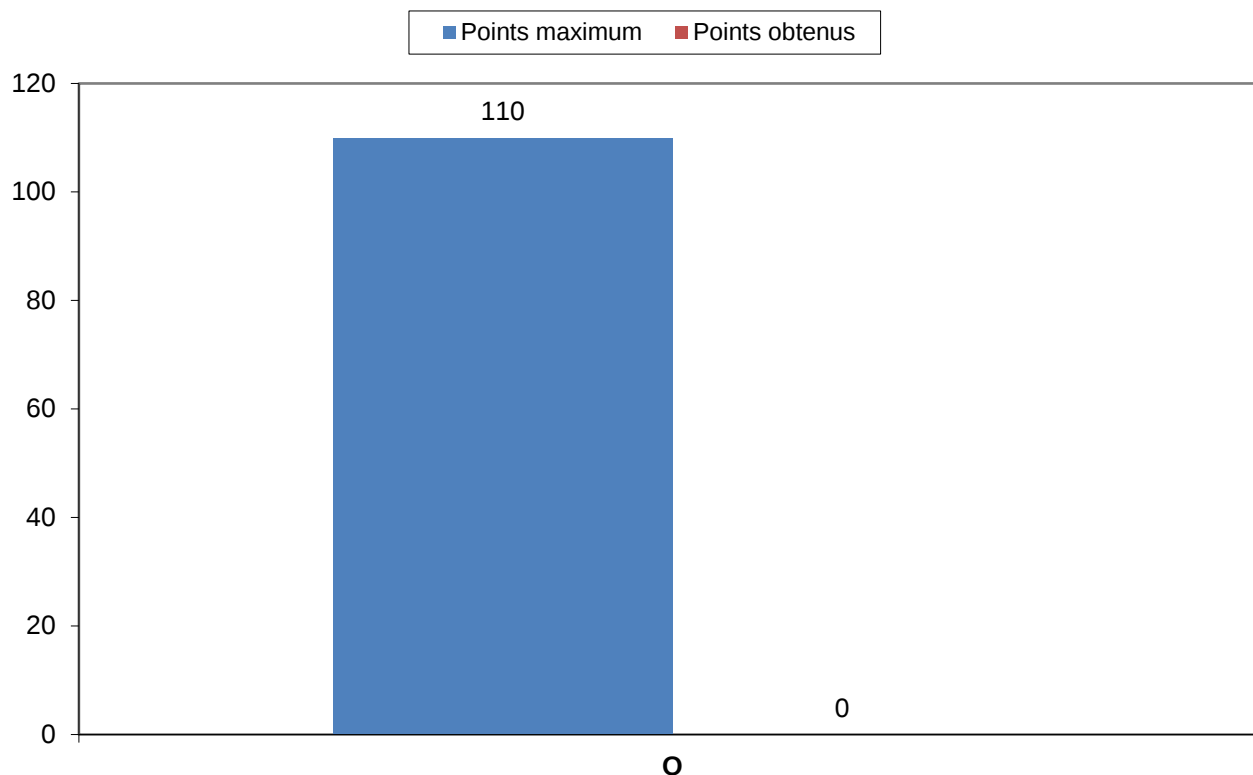
La dimension du «processus» comprend les processus de mise en œuvre de plusieurs domaines cible importants. Des questions en rapport avec les domaines «participation», «intégration», «possibilités de jeu et souplesse d'utilisation (par ex. places de jeu, espaces verts, environnement de l'habitat)», «aide», «plan stratégique», «information du public» et «collaboration» font partie de cette dimension. Fribourg obtient ici 850 points sur 1390, c'est-à-dire 61.2 pour cent du nombre de point maximum possible.

La dimension du «résultat» indique dans quelle mesure ont s'est servi des évaluations en tant qu'instrument d'assurance qualité pour vérifier l'effet obtenu. Les mesures servant à l'évaluation peuvent être fortuites ou systématiques, avoir lieu une fois ou régulièrement, de manière ponctuelle ou étendue et/ou de manière indépendante. Globalement, la dimension du «résultat» permet d'apprécier l'homogénéité des effets obtenus. En font partie les questions relevant du domaine « assurance qualité ».

La Ville de Fribourg obtient pour cette dimension 175 points sur 475, c'est-à-dire 36.8 pour cent du nombre de points maximum possible.

Les résultats des différentes dimensions sont commentés de manière plus détaillée aux pages suivantes.

DIMENSION «ORIENTATION»

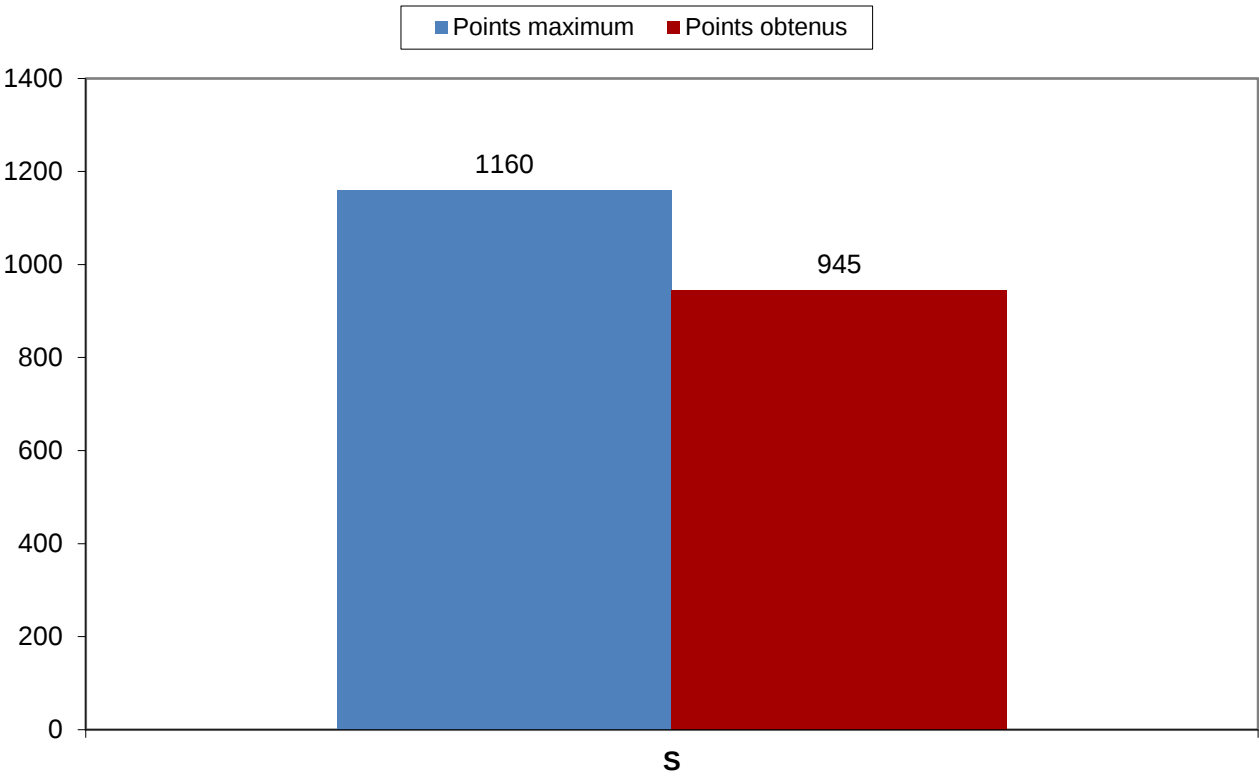
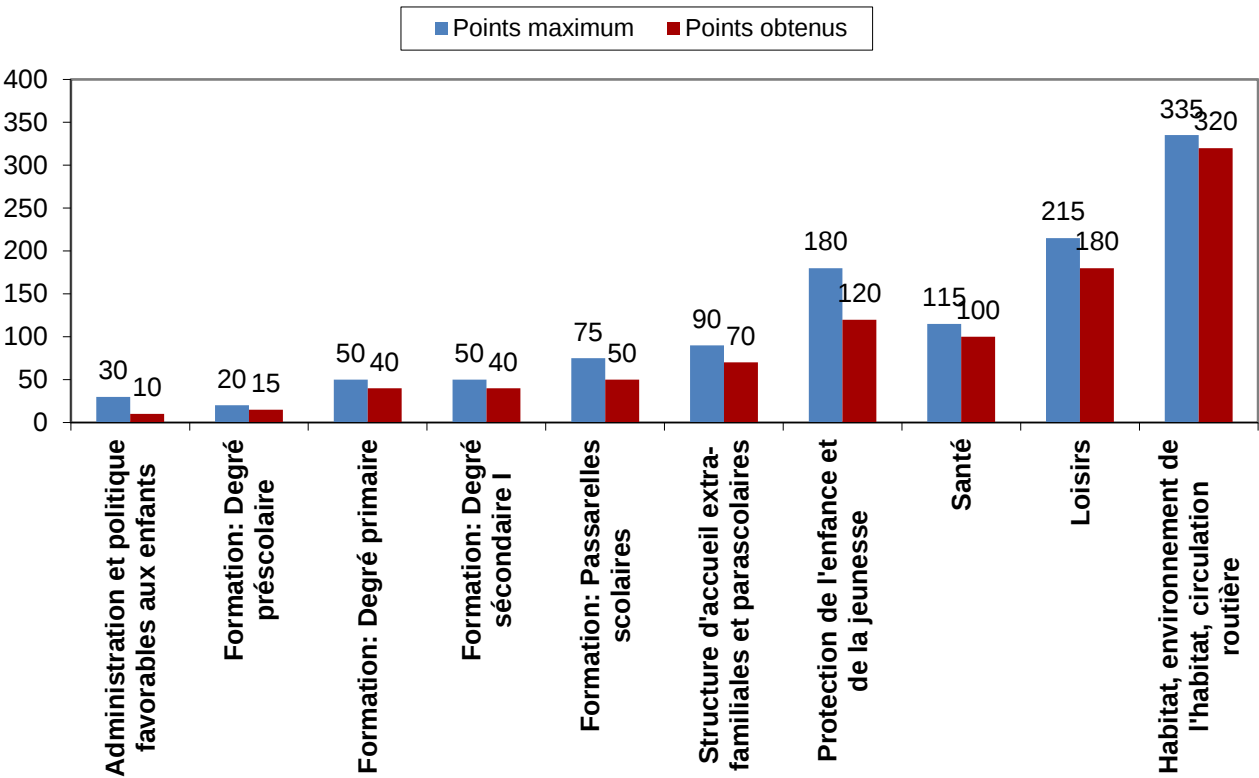


Synthèse

Dans la dimension «orientation», la Ville de Fribourg obtient 0 point sur 110, c'est-à-dire 0 pour cent du nombre de points possible. La dimension «orientation» (en bref: «O») reflète les visées générales et les idées directrices d'une commune.

Sur la base des constats concernant la dimension «orientation», il est manifeste que la commune de Fribourg n'a pas de lignes de conduite ni d'objectifs de législature. Fribourg n'a pas de charte de la commune classique publiée et officielle décrivant sa position concernant ses valeurs et sa stratégie à propos de différents axes thématiques prioritaires. La Ville de Fribourg se réfère plutôt à des accords et/ou à des conventions de base concernant des thèmes spécifiques.

DIMENSION «STRUCTURE»



Synthèse

Dans la dimension «structure», la Ville de Fribourg obtient 945 points sur 1160, c'est-à-dire 81.5 pour cent du nombre de points maximum dans cette dimension. La dimension «structure» (en bref: «S») se rapporte à toutes les conditions cadre structurelles mises en place par la commune pour protéger les enfants, les encourager, les intégrer et les inclure. En font partie les questions relatives aux domaines «services/installations», «conditions de travail», «coordination» et «financement».

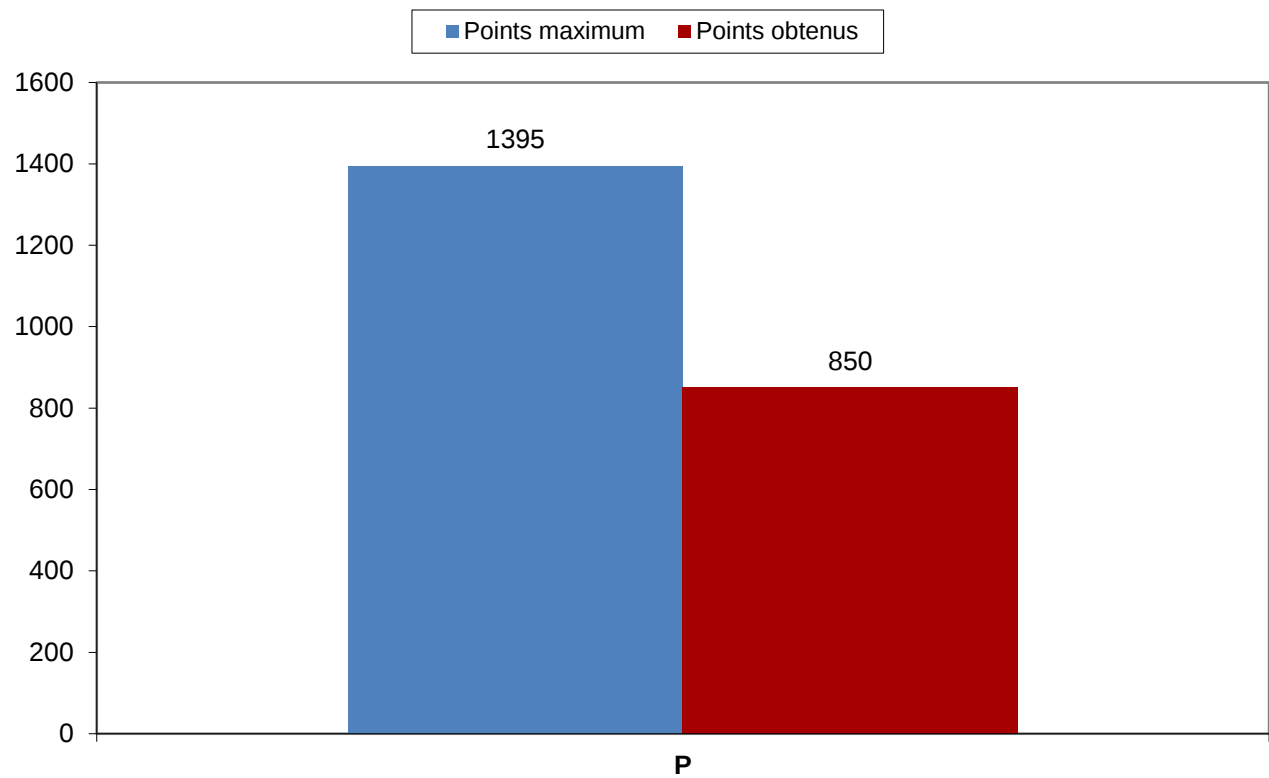
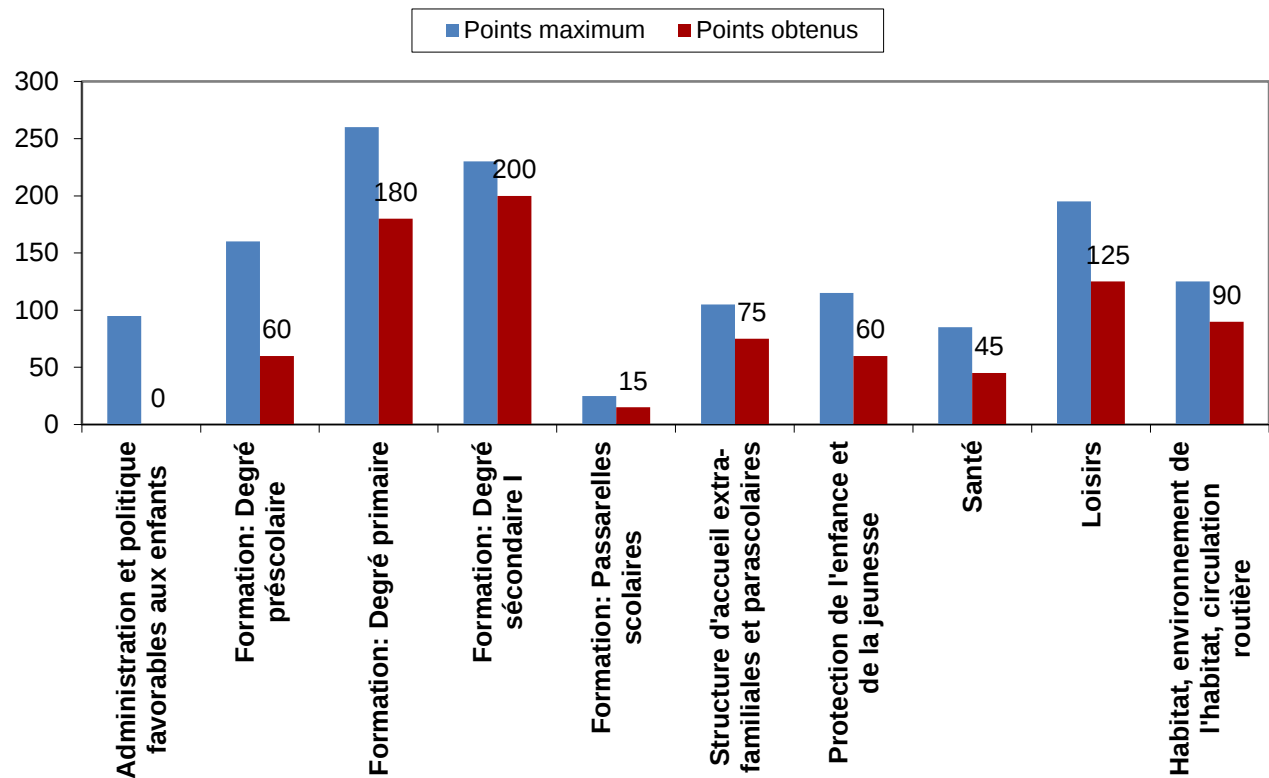
Dans la description de la dimension «structure», les offres des domaines habitat, environnement de l'habitat, circulation routière, santé, loisirs ainsi que niveau préscolaire, école primaire et degré secondaire I occupent une place importante. Les offres dans le domaine des passerelles scolaires et de la protection de l'enfance et de la jeunesse contribuent comparativement dans une moindre mesure au résultat général.

La description fait apparaître clairement par ailleurs qu'au niveau structurel, le plus grand potentiel de développement concerne le domaine administration et politique adaptées aux enfants ainsi que structures d'accueil extrafamilial et parascolaire. Dans ce qui suit, nous répertorions les structures qui contribuent de manière particulière à la réalisation des droits de l'enfant ainsi que le potentiel de développement qu'elles recèlent. Cette synthèse se fonde sur les indications fournies dans le questionnaire.

Structure

Domaine	Forces	Possibilités de développement
Administration et politique favorables aux enfants		Défense des intérêts des enfants et des jeunes
Formation	- Blocs horaires - Possibilités de suivre des cours facultatifs	
Passerelles scolaires	Promotion locale de l'apprentissage dans la commune	Diversité des offres des passerelles scolaires
Structures d'accueil extra-familiales et parascolaires	- Diversité des structures d'accueil à la journée et à temps partiel pour des enfants des toutes âges - Bureau de coordination/d'information concernant les places d'accueil	
Protection de l'enfance et de la jeunesse	- Diversité des offres d'information et de conseil - Services de consultation supplémentaires	Coordination des offres et services
Santé	- Offres supplémentaires du service médical et dentaire scolaire - Projets de promotion de la santé et de prévention	
Loisirs	- Conception des espaces et places de jeu - Installations de sport et de loisirs accessible au public	Coordination pour les offres de loisirs au niveau local
Habitat, environnement de l'habitat, circulation routière	- Promotion des zones à trafic limité - Promotion des réseaux piétons et de pistes cyclables sûrs	

DIMENSION «PROCESSUS»



Synthèse

Dans la dimension «processus», la Ville de Fribourg obtient 850 points sur un total de 1390, ce qui représente 61.2 pour cent du nombre de points maximum dans cette dimension. La dimension «processus» (en bref: «P») se rapporte aux progrès concernant la réalisation des droits de l'enfant sur le plan de la vie et du développement, de l'intérêt supérieur de l'enfant comme considération primordiale, de la non-discrimination ainsi que du droit à la participation dans les conditions cadre mises en place. La dimension «processus» comprend des questions relatives aux domaines «Participation», «Intégration», «Possibilités de jeu et souplesse d'utilisation» (par ex. places de jeux, zones de verdure, espace d'habitation), «plan stratégique», information» et «collaboration».

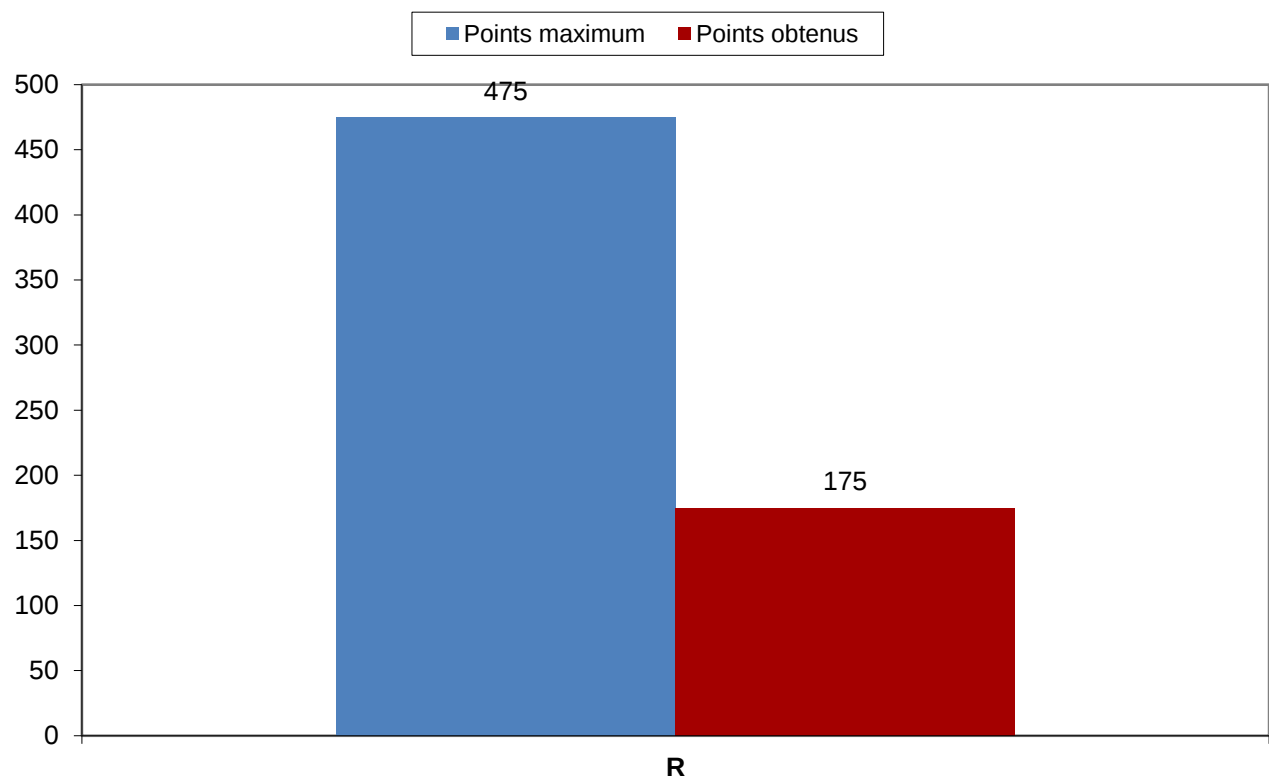
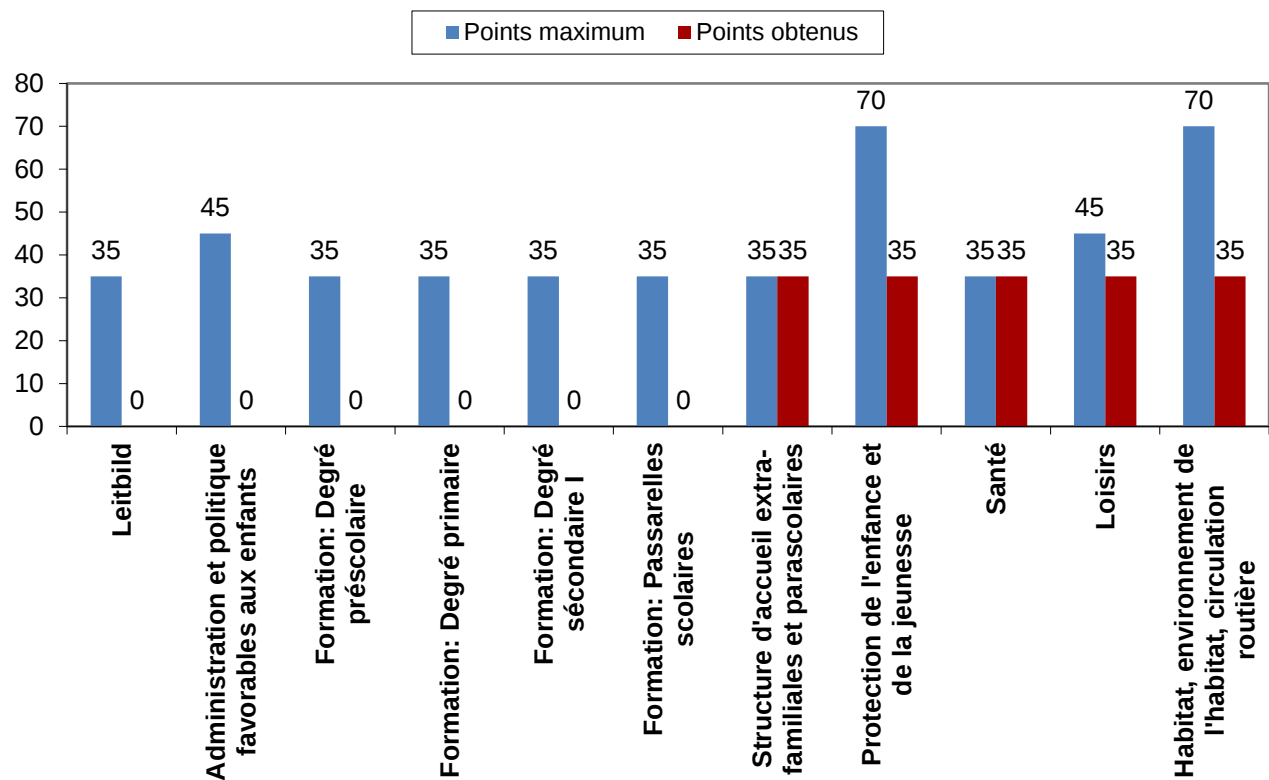
Les prestations dans les domaines degré secondaire I, habitat, environnement de l'habitat, circulation routière ainsi que degré primaire occupent une place relativement importante dans l'illustration concernant la dimension «processus».

D'autre part, la description ci-dessus concernant la dimension «processus» montre que les domaines Administration et politique adaptées aux enfants, degré préscolaire, protection de l'enfance et de la jeunesse, santé ainsi que structures d'accueil extrafamilial et parascolaire présentent le plus fort potentiel de développement quant au renforcement des processus en faveur des enfants. Les prestations du domaine Passerelles scolaires occupent une place moins importante par rapport au résultat global. Plus bas, nous répertorions les prestations importantes et le potentiel de développement existant. Cette synthèse se fonde sur les indications fournies dans le questionnaire.

Processus

Domaine	Forces	Possibilités de développement
Administration et politique favorables aux enfants		• Possibilités de participation • Stratégie concernant l'application des droits de l'enfant
Formation	• Mesures d'intégration et mesures d'encouragement • Collaboration active entre l'école primaire et les parents • Collaboration active entre l'école secondaire et les parents • Possibilités de participation au degré secondaire I	• Possibilités d'influence des enfants et des jeunes • Collaboration active entre les institutions préscolaires et les parents
Passerelles scolaires	• Collaboration active entre les passerelles scolaires et les écoles	
Structures d'accueil extra-familiales et parascolaires	• Evaluation de la demande concernant les places d'accueil • Offres d'accueil durant les années de transition entre la petite enfance et l'âge préscolaire/ scolaire	• Mesures d'intégration
Protection de l'enfance et de la jeunesse	• Des offres d'information et de conseil (supplémentaires) destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents issus d'un contexte migratoire	• Promotion de l'allaitement maternel • Evaluation de la situation familiale par de spécialistes avant d'accepter un placement • Information des enfants, des jeunes, des parents et des adultes sur l'offre de consultation et d'aide
Santé	• Des offres d'information et de conseil du service médical scolaire, destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents issus d'un contexte migratoire	• Des offres d'information et de conseil du service dentaire scolaire, destinées aux enfants, aux jeunes et aux parents issus d'un contexte migratoire
Loisirs	• Possibilités d'influence sur les processus de décisions des animateurs /animatrices socioculturels • Espaces/places de jeu intégratives • Collaboration entre les différents offres de loisirs et les services concernés	• Possibilités d'influence sur les processus de décisions des spécialistes
Habitat, environnement de l'habitat, circulation routière	• Aménagement de l'environnement de l'habitat • Collaboration active des autorités responsables des constructions et de l'aménagement	• Possibilités d'influence sur les processus de décisions des spécialistes et des autorités responsables des constructions

DIMENSION «RESULTAT»



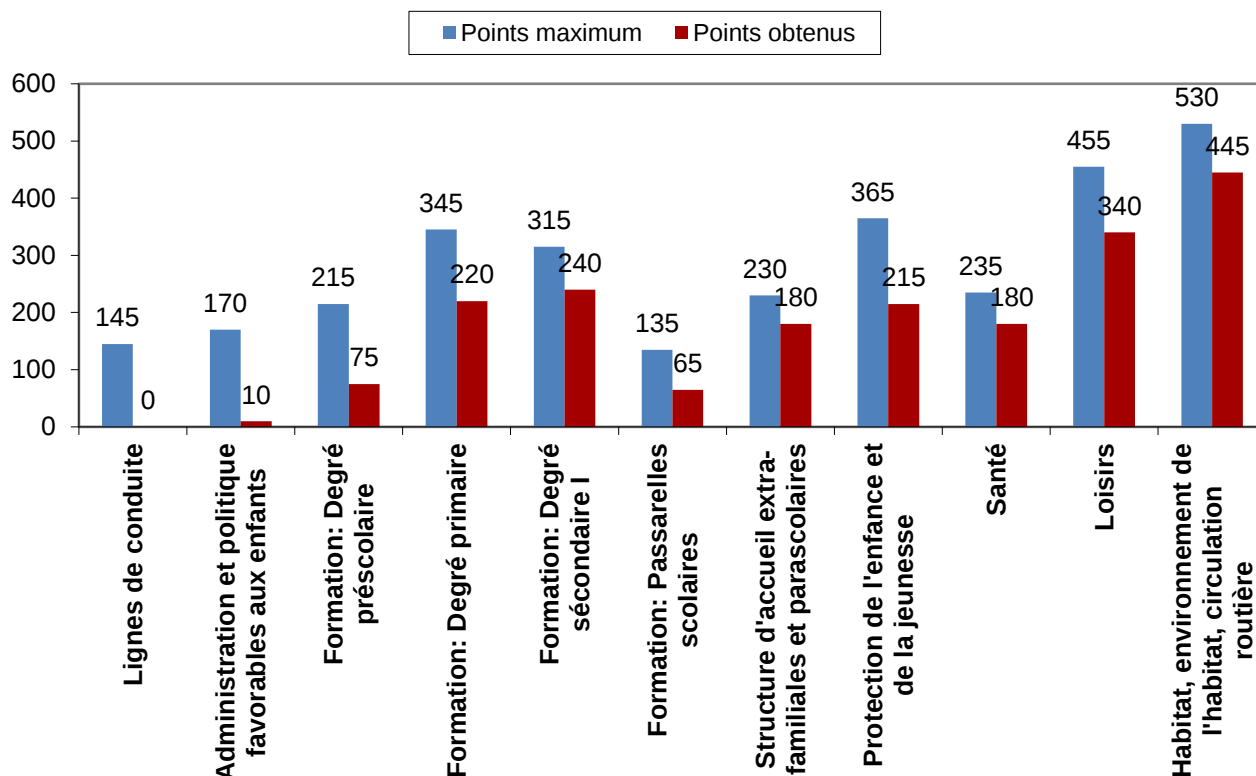
Synthèse

Dans la dimension «résultat», la Ville de Fribourg obtient 175 points sur un total de 475, ce qui représente 37 pour cent du nombre de points maximum dans cette dimension. La dimension «résultat» se rapporte aux instruments de garantie de la qualité et d'amélioration de la qualité.

Dans la description de la dimension «résultat», il apparaît que la Ville de Fribourg procède à des évaluations dans les domaines Accueil extrafamilial et parascolaire ainsi que santé comme moyen de garantir la qualité et de vérifier l'efficacité. Les pratiques, les processus et les projets sont décrits, analysés et évalués. Les évaluations dans les domaines cités ont lieu en majorité de manière périodique et planifiée; des efforts de systématisation peuvent être observés.

La description de la dimension «résultat» montre aussi qu'il existe des possibilités d'extension dans les domaines lignes de conduite, administration et politique adaptées aux enfants, degré préscolaire, degré primaire, degré secondaire I ainsi que passerelles scolaires. D'après les indications fournies dans le questionnaire, l'efficacité des mesures et l'utilisation des offres ne font l'objet d'aucun contrôle ou de contrôles très fragmentaires. Des évaluations des offres et des prestations au niveau cantonal et intercommunal ont lieu dans les domaines passerelles scolaires et protection de l'enfance et de la jeunesse. Les processus visant à garantir la qualité sont décrits plus en détail dans les commentaires.

RESUME ET PERSPECTIVES



Au total, la Ville de Fribourg obtient 1970 points sur les 3135 points possibles. Ceci correspond à 62.8 pour cent du nombre de points maximum qui peuvent être obtenus.

Pour l'octroi de la mention «Commune amie des enfants», la participation des enfants et des jeunes dans les processus décisionnels qui les concernent a une grande importance. Comme l'a montré une enquête nationale réalisée par UNICEF Suisse en 2002 et en 2014, les possibilités de participation dans l'espace public sont encore peu développées pour les enfants et les jeunes. Les études ont montré que les possibilités de participation introduites relativement tard conduisent plutôt à la résignation. Plus les enfants sont associés tôt aux processus décisionnels d'une manière qui correspond à leur âge, plus leur intérêt pour les processus de la société et de la commune se développent.

Le fait d'impliquer les enfants et les jeunes dans les processus décisionnels permet d'introduire une culture de «la politique avec les enfants» au lieu de «la politique pour les enfants». Dans une «Politique avec les enfants», ces derniers ne sont plus les objets des planifications et des décisions, mais des sujets qui agissent, qui sont capables d'avoir des échanges d'idées constructifs concernant leurs vœux, leurs représentations et leurs besoins. La participation ne doit pas obligatoirement avoir lieu dans le cadre d'un parlement d'enfants ou de jeunes.

Pour favoriser une plus grande pérennité, il est important que les expériences participatives ne soient pas isolées mais qu'elles s'inscrivent dans une culture plus large où l'on peut exprimer son avis et prendre part aux décisions. Seuls les enfants qui commencent tôt dans un cadre restreint à intervenir, à prendre part aux décisions et à prendre des responsabilités pourront plus tard se sentir responsables de la société, de la collectivité et de la politique.

En résumé, il convient de noter que dans la Ville de Fribourg, les aspects suivants recèlent un potentiel de développement:

- **Ligne de conduite:** les lignes de conduite définissent les missions à accomplir, les visions d'avenir et les mécanismes de mise en œuvre; elles servent donc de cadre de référence. La Ville de Fribourg prend appui sur des accords relatifs à des thèmes spécifiques et/ou sur des conventions. Il n'existe pas de charte générale de la commune ou d'objectifs de législature incluant des visées prioritaires pour les enfants et les jeunes. De ce fait, les enfants et les jeunes ne sont pas mentionnés explicitement comme partie de la population et leurs besoins particuliers ne sont donc pas répertoriés. En raison de la composition démographique de la Ville de Fribourg, il conviendrait de se demander si des lignes de conduite générationnelles ne seraient pas judicieuses. Contrairement aux lignes de conduite spécifiques se rapportant à l'enfance et à la jeunesse, les lignes de conduite générationnelles ne se focalisent pas seulement sur un groupe de la population mais incluent l'ensemble de la population: les enfants et les jeunes, les familles, les personnes seules, les seniors, les migrants et les migrantes, etc. Les lignes de conduite générationnelles comprennent des priorités et des mesures transgénérationnelles qui encouragent le vivre ensemble; elles permettent de créer des offres et des espaces de vie pour tous favorisant une utilisation transgénérationnelle et encourageant une dynamique de l'intégration et des contacts. Lors de l'élaboration de lignes de conduite et d'objectifs de législature, il s'agit de veiller à ce qu'ils se fondent sur une procédure de participation à plusieurs niveaux impliquant différents groupes d'intérêt. Les enfants et les jeunes devraient avoir la possibilité d'être associés aux processus qui les concernent directement. Leur intervention durant la phase de planification assure la pérennité de l'attribution des ressources en faveur des enfants et des jeunes et est donc importante.
- **Politique et administration favorables aux enfants:** UNICEF Suisse et Liechtenstein a la certitude, par le biais de l'initiative «Commune amie des enfants», de fournir aux communes un outil judicieux pour la mise en application de la Convention des droits de l'enfant au niveau communal. Les enfants et les jeunes vivent dans les communes et en raison des structures fédéralistes de la Suisse, il n'est guère surprenant que les communes portent la responsabilité première en ce qui concerne la mise en œuvre des droits de l'enfant. La vie et le développement des enfants et des jeunes peuvent être influencés de manière déterminante par une politique et une administration favorables aux enfants. Il s'agit dès lors de définir les enfants et les jeunes comme une partie importante de la population. L'adaptation aux enfants doit être incluse et appliquée par tous les services de l'administration pour que les mesures s'imbriquent et qu'il en résulte un réseau efficace. Dans le domaine «politique et administration favorables aux enfants», la commune de Fribourg a encore un potentiel de développement, car il n'y a pas de représentation des enfants et des jeunes institutionnalisée. Même si, aujourd'hui déjà, les enfants et les jeunes sont inclus dans les réflexions et qu'il existe en principe une ouverture envers leurs requêtes et leurs besoins, il y a lieu maintenant d'introduire la représentation des intérêts des enfants et des jeunes de manière systématique au niveau communal, dans l'idée de lui garantir une certaine pérennité. Il est important aussi que l'adaptation aux enfants soit incluse dans toutes les réflexions des unités de l'administration et qu'elle bénéficie de leur soutien, de manière à être ancrée à l'échelon de la commune indépendamment des personnes en fonction.
- **Participation:** en vertu de la Convention des droits de l'enfant, les enfants ont le droit d'exprimer leur avis sur toutes les questions ou procédures qui les concernent; ils doivent aussi avoir la certitude que leur avis sera pris en compte. Il s'agit de renforcer les structures permettant la participation pour les enfants de toutes les catégories d'âge, de manière à ce qu'il soit possible de les associer de manière systématique aux processus de planification et de décision. Il convient de veiller à mettre en place des canaux de participation adaptés à l'âge également pour les jeunes enfants. Il serait souhaitable d'élargir les possibilités de participation en formalisant et en systématisant les forums déjà existants. La participation des enfants et des jeunes peut prendre de nombreuses formes différentes. Il serait bon d'introduire de telles possibilités de participation par ex. dans le cadre de projets (par ex. pédagogie par projet, projets scolaires, fêtes de l'école, journées portes ouvertes, etc.), dans le cadre de formes ouvertes (par ex. entretiens, sondages, discussions, etc.) ou dans le cadre de formes parlementaires (par ex. dans le domaine scolaire, nous pensons aux conseils de classes et aux conseils des élèves, aux parlements des élèves, etc.). Quand les enfants et les jeunes peuvent intervenir dans l'aménagement de leur environnement en donnant leur avis, en participant aux décisions et à la réalisation, ils contribuent à renforcer

les structures démocratiques. Lors de la construction de nouveaux bâtiments scolaires et de travaux de rénovation et de réaménagement des préaux scolaires ainsi que lors de la planification et de l'aménagement de places de jeux et de certaines zones – par ex. des voies de ralentissement du trafic routier – l'expérience montre que le fait d'associer les enfants et les jeunes au niveau communal comporte une valeur ajoutée substantielle. Ceci se traduit par une augmentation de la satisfaction et un comportement plus soigneux de la part des enfants et des jeunes ainsi que par une plus grande efficacité des coûts au niveau de la planification et une diminution des conflits éventuels. Les enfants apprennent à prendre des responsabilités dans le cadre de leurs possibilités. Ceci crée une dynamique positive et une forte identification. Les enfants satisfaits et forts sont un indicateur d'une bonne qualité de vie et d'un avenir moderne.

- **Espaces de vie adaptés aux enfants:** les enfants et les jeunes ont besoin d'espaces qu'ils peuvent s'approprier, façonner, construire, conquérir, découvrir et transformer. C'est ce qui leur permet de s'identifier à leur environnement et un processus d'intégration important à lieu de cette manière. Au cours des premières années de vie, l'espace d'habitation et l'environnement immédiat jouent un rôle extrêmement important avant que le rayon d'action commence à dépasser le quartier. Si on laisse aux enfants des espaces de jeu et des espaces libres, ils montrent clairement ce qu'il leur faut et ce qu'ils veulent. Ce sont des experts de la question et il serait souhaitable de mieux utiliser ce potentiel. Dans la Ville de Fribourg, il y a déjà de très bonnes approches. Il s'agit de les développer globalement et de continuer de les étendre, en particulier en ce qui concerne les possibilités d'influence des enfants et des jeunes sur les processus décisionnels des personnes responsables de la planification des constructions dans l'administration.
- **Evaluation:** il y a lieu de mettre en place une évaluation systématique, périodique et uniforme des diverses offres et prestations dans tous les domaines extrascolaires et parascolaires. Un contrôle régulier permet d'évaluer le degré d'efficacité des différents projets et, en tenant compte des résultats de l'analyse des besoins, il permet de procéder à d'éventuels ajustements. Il convient de veiller à la continuité des évaluations et de s'assurer la possibilité de consulter les évaluations effectuées par le canton.

Nous serions ravis que la Ville de Fribourg continue de s'investir activement dans le cadre de l'initiative «Commune amie des enfants». L'étape suivante au cours du processus visant à l'obtention de la mention est l'organisation d'un atelier, plus précisément d'un atelier de l'avenir. Les résultats d'un tel atelier complèteraient l'image de la commune qui se dégage du bilan de la situation.

UNICEF Suisse et Liechtenstein a la certitude que la Ville de Fribourg peut consolider et intensifier, grâce à un plan d'action communal, le processus visant à améliorer le degré d'adaptation aux enfants et recommande donc à la commune de se porter candidate pour l'obtention du label «Commune amie des enfants».